

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 93.15.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

| | |
|---|----------|
| 1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier) | |
| tarifs toutes taxes comprises : | |
| Monaco, France métropolitaine | |
| sans la propriété industrielle | 62,50 € |
| avec la propriété industrielle | 104,00 € |
| Etranger | |
| sans la propriété industrielle | 75,50 € |
| avec la propriété industrielle | 124,65 € |
| Etranger par avion | |
| sans la propriété industrielle | 92,00 € |
| avec la propriété industrielle | 151,70 € |
| Annexe de la "Propriété industrielle", seule..... | 48,20 € |

INSERTIONS LEGALES

| | |
|--|--------|
| la ligne hors taxes : | |
| Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions) | 7,08 € |
| Gérances libres, locations gérances | 7,55 € |
| Commerces (cessions, etc...)..... | 7,87 € |
| Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...)..... | 8,20 € |

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Première visite officielle de S.A.S. le Prince Souverain en France (p. 2151).

DÉCISION SOUVERAINE

Décision Souveraine en date du 3 novembre 2005 nommant les membres de la Commission Consultative des Collections d'Objet d'Art de S.A.S. le Prince Souverain (p. 2152).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 243 du 24 octobre 2005 rendant exécutoire l'Arrangement administratif entre le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco et le Ministre de la Défense de la République Française, relatif à la coopération en matière d'hydrographie, de cartographie marine et d'océanographie (p. 2153).

Ordonnance Souveraine n° 247 du 24 octobre 2005 portant nomination d'un Sous-Brigadier de police (p. 2153).

Ordonnance Souveraine n° 250 du 24 octobre 2005 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite (p. 2154).

Ordonnance Souveraine n° 253 bis du 8 novembre 2005 portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles (p. 2154).

Ordonnance Souveraine n° 255 bis du 10 novembre 2005 portant nomination du Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures (p. 2154).

Ordonnance Souveraine n° 256 du 10 novembre 2005 accordant la Médaille du Travail (p. 2155).

Ordonnance Souveraine n° 256 bis du 10 novembre 2005 portant nomination d'un Ministre Plénipotentiaire (p. 2163).

Ordonnance Souveraine n° 257 du 14 novembre 2005 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2163).

Ordonnance Souveraine n° 258 du 15 novembre 2005 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2167).

Ordonnance Souveraine n° 259 du 16 novembre 2005 décernant la Médaille du Mérite National du Sang (p. 2169).

Ordonnance Souveraine n° 260 du 16 novembre 2005 décernant la Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque (p. 2171).

Ordonnance Souveraine n° 261 du 16 novembre 2005 décernant la Médaille de l'Education Physique et des Sports (p. 2172).

Ordonnance Souveraine n° 262 du 17 novembre 2005 portant élévation dans l'Ordre de Saint Charles (p. 2174).

Ordonnance Souveraine n° 263 du 17 novembre 2005 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint Charles (p. 2174).

Ordonnance Souveraine n° 264 du 17 novembre 2005 portant élévations dans l'Ordre de Grimaldi (p. 2178).

Ordonnance Souveraine n° 265 du 17 novembre 2005 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi (p. 2179).

Ordonnance Souveraine n° 266 du 17 novembre 2005 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 2179).

Ordonnance Souveraine n° 267 du 18 novembre 2005 accordant la Médaille d'Honneur (p. 2181).

Ordonnance Souveraine n° 268 du 18 novembre 2005 accordant la Médaille du Travail (p. 2181).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2005-552 du 9 novembre 2005 approuvant la modification apportée aux statuts de l'association dénommée « University Friendship Association » (p. 2182).

Arrêté Ministériel n° 2005-553 du 9 novembre 2005 approuvant la modification apportée aux statuts de l'association dénommée « O2VIE » (p. 2182).

Arrêté Ministériel n° 2005-554 du 9 novembre 2005 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 2183).

Arrêté Ministériel n° 2005-555 du 9 novembre 2005 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « RICHCOURT (MONACO) S.A.M. » (p. 2184).

Arrêté Ministériel n° 2005-556 du 9 novembre 2005 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « GALERIE MARLBOROUGH - MICHEL PASTOR S.A.M. » (p. 2185).

Arrêté Ministériel n° 2005-557 du 9 novembre 2005 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « HSBC PRIVATE BANK (MONACO) S.A. » (p. 2185).

Arrêté Ministériel n° 2005-558 du 9 novembre 2005 portant dissolution de l'association dénommée « Monaco Valeurs Humaines » (p. 2186).

Arrêté Ministériel n° 2005-582 du 14 novembre 2005 instituant une zone de vitesse limitée temporaire et des zones interdites temporaires dans l'espace maritime (p. 2186).

Arrêtés Ministériels n° 2005-583 et 2005-584 du 14 novembre 2005 plaçant, sur leur demande, deux fonctionnaires en position de disponibilité (p. 2187).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2005-086 du 10 novembre 2005 portant nomination d'un Graveur-manutentionnaire dans les Services Communaux (Jardin Exotique) (p. 2188).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions » (p. 2188).

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Avis de recrutement n° 2005-149 d'un Attaché Principal à la Direction de l'Expansion Economique (p. 2188).

Avis de recrutement n° 2005-154 d'un Comptable à l'Administration des Domaines (p. 2188).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Appel à candidature du bar du Théâtre de la Salle des Variétés (p. 2189).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Communiqué n° 2005-13 du 7 novembre 2005 relatif au jeudi 8 décembre 2005 (jour de l'Immaculée Conception) jour férié légal (p. 2189).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2005-088 d'un poste de Femme de ménage à la Bibliothèque Louis Notari, dépendant de la Médiathèque Municipale (p. 2189).

Avis de vacance d'emploi n° 2005-089 d'un poste d'Employé(e) de bureau à la Bibliothèque Louis Notari, dépendant de la Médiathèque Municipale (p. 2189).

Avis de vacance d'emploi n° 2005-090 d'un poste de Secrétaire à la Crèche de Monaco-Ville au Service d'Actions Sociales et de Loisirs (p. 2189).

Avis de vacance d'emploi n° 2005-091 d'un poste d'Auxiliaire de vie au Service d'Actions Sociales et de Loisirs (p. 2190).

Avis de vacance d'emploi n° 2005-092 d'un poste d'Auxiliaire de vie au Service d'Actions Sociales et de Loisirs (p. 2190).

INFORMATIONS (p. 2190).**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2192 à 2201).****Annexes au Journal de Monaco**

Arrangement administratif entre le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco et le Ministre de la Défense de la République française relatif à la coopération en matière d'hydrographie, de cartographie marine et d'océanographie (p. 1 à 4).

Conseil National - Compte-rendu de la séance publique du mercredi 12 novembre 2003 (p. 153 à p. 243).

MAISON SOUVERAINE

Première visite officielle de S.A.S. le Prince Souverain en France.

Mardi 8 novembre 2005 en fin de matinée, S.A.S. le Prince arrivait au Palais de l'Elysée où les Honneurs Lui étaient rendus par trois sections de la Garde Républicaine placées sous le commandement du Lieutenant-Colonel Pierre Sauvegrain, Commandant Militaire de l'Elysée.

M. Jacques Chirac, Président de la République Française, accueillait S.A.S. le Prince au bas des escaliers du perron central. Débutait ensuite un entretien d'une trentaine de minutes des deux Chefs d'Etat entourés des délégations monégasque et française. Le Prince était accompagné de S.E.M. Jean-Paul Proust, Ministre d'Etat, S.E.M. Jean Grether, Directeur de Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain, Ministre Plénipotentiaire, M. Jean-Luc Allavena, Directeur de Cabinet de S.A.S. le Prince à compter du 18 novembre, M. Franck Biancheri, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, M. Rainier Imperti, Délégué aux Relations Extérieures auprès du Ministre d'Etat, S.E.M. Christian Orsetti, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Principauté de Monaco en France.

Lors de ces entretiens, le Prince et le Président rappelaient l'excellence des relations entre Monaco et la France et se sont félicités de l'aboutissement, avec la signature de trois textes, du processus de modernisation qui marque la communauté de destin entre les deux pays. Le Prince a évoqué la place financière monégasque et souligné les orientations souhaitées par la Principauté en matière de transparence et de lutte contre le blanchiment. Au nombre des sujets abordés se trouvaient également les domaines dans lesquels les deux pays coopèrent ainsi que les questions liées à l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, l'action humanitaire et la francophonie.

S.A.S. le Prince et le Président Jacques Chirac présidaient conjointement dans le Jardin d'hiver, la cérémonie de signature par S.E. le Ministre d'Etat et le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, M. Jean-Pierre Lafon, des textes suivants :

I. - La Convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative est appelée à se substituer à la précédente convention du 28 juillet 1930 relative à l'accession des sujets monégasques à certains emplois publics en France et au recrutement de certains fonctionnaires de la Principauté. Elle confirme, dans

ses nouvelles dispositions, le caractère privilégié des relations entre les deux Etats tout en adaptant aux réalités présentes et en approfondissant leur coopération administrative.

En premier lieu, la Convention pose en principe que les emplois publics en Principauté reviennent aux ressortissants monégasques, étant précisé que pour les emplois non pourvus par des Monégasques il est fait appel en priorité à des ressortissants français par voie de détachement pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, ou sur contrat.

Les ressortissants monégasques ont par ailleurs accès aux emplois des fonctions publiques françaises dans les mêmes conditions que les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne.

En deuxième lieu, la Convention règle le choix de hautes personnalités jouissant de la confiance respective des deux Etats dans les domaines touchant à leurs intérêts fondamentaux.

Afin de manifester la communauté de destin qui les lie, les deux Etats se consultent préalablement à propos des titulaires des fonctions de Ministre d'Etat, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, Directeur des Services Judiciaires, Directeur de la Sûreté Publique, Directeur des Services Fiscaux, qui sont choisis et nommés par le Prince parmi les ressortissants monégasques ou français.

En dernier lieu, la Commission de coopération franco-monégasque (dont l'institution est confirmée par le Traité d'amitié et de coopération du 24 octobre 2002) est chargée de veiller à la bonne application de la Convention et à cet effet se réunit une fois par an, alternativement à Monaco et en France.

II. - La Convention d'entraide judiciaire en matière pénale répond au désir des deux Etats, d'une part, d'inscrire leur coopération judiciaire dans le cadre de leur communauté de destin et, d'autre part, d'améliorer à cet effet les règles communes qu'ils appliquent dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale.

Elle se substitue ainsi en partie à la Convention du 21 septembre 1949 sur l'aide mutuelle judiciaire dans les domaines tant civil que pénal.

III. - L'Echange de lettres répond au souhait de la Principauté d'assurer que tous les établissements dépositaires d'instruments financiers sur son territoire adhèrent à un mécanisme de garantie des investisseurs

compatible avec les standards adoptés par l'Union européenne.

Ajustant des échanges de lettres antérieurs, il est ainsi convenu de rendre applicables à Monaco les dispositions du Code monétaire et financier français relatives à la garantie des investisseurs et à l'agrément et au contrôle prudentiel de l'activité de conservation d'instruments financiers.

A l'issue de cette cérémonie, le Président remettait au Prince les insignes de Grand-Croix de la Légion d'Honneur avant de l'inviter pour un déjeuner en tête-à-tête, les délégations française et monégasque se retrouvant de leur côté autour d'une même table.

Aux termes de cette première visite officielle en France, S.A.S. le Prince remerciait M. Jacques Chirac, au nom de la délégation et en Son nom, pour son accueil très chaleureux et très amical. Il se réjouissait de la signature des textes, qui « marque d'un nouvel élan, d'une nouvelle pierre, les relations d'amitié qui datent de plusieurs siècles entre la Principauté et la France ». Le Prince précisait aussi : « au-delà de la tradition qui veut que la première visite officielle d'un Prince de Monaco se fasse en France, il s'agit aujourd'hui d'une rencontre qui dépasse l'aspect protocolaire et s'inscrit dans une relation amicale, chaleureuse voir affectueuse entre Ma famille et celle du Président Chirac ».

S.A.S. le Prince rejoignait ensuite l'Ambassade de Monaco à Paris et remettait à M. Michel Blangy, Préfet, Directeur de Cabinet du Président Jacques Chirac, la distinction de Commandeur de l'Ordre de St Charles.

DÉCISION SOUVERAINE

Décision Souveraine en date du 3 novembre 2005 nommant les membres de la Commission Consultative des Collections d'Objet d'Art de S.A.S. le Prince Souverain.

Par Décision Souveraine en date du 3 novembre 2005, S.A.S. le Prince Souverain a nommé membres de la Commission Consultative des Collections d'Objet d'Art de S.A.S. le Prince Souverain, les personnes suivantes :

- l'Administrateur des Biens de S.A.S. le Prince Souverain,

- M. Hervé IRIEN, Secrétaire,

- M. Carl de LANCQUESAING, Expert,
- M. Jean-Michel BOUHOURS, Consultant,
- M. Claude VALION, Consultant.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 243 du 24 octobre 2005 rendant exécutoire l'Arrangement administratif entre le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco et le Ministre de la Défense de la République Française, relatif à la coopération en matière d'hydrographie, de cartographie marine et d'océanographie.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 octobre 2005 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

L'Arrangement administratif entre le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco et le Ministre de la Défense de la République Française, relatif à la coopération en matière d'hydrographie, de cartographie marine et d'océanographie, ayant été signé à Paris le 19 septembre 2005, recevra sa pleine et entière exécution à compter de cette date, conformément à la disposition prévue par son article 7 - 1.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre octobre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

L'Arrangement administratif entre le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco et le Ministre de la Défense de la République Française relatif à la coopération en matière d'hydrographie, de cartographie marine et d'océanographie est en annexe du présent Journal de Monaco.

Ordonnance Souveraine n° 247 du 24 octobre 2005 portant nomination d'un Sous-Brigadier de police.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 7.125 du 21 mai 1981 titularisant un Agent de Police stagiaire ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 avril 2005 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Alexis ROUX, Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé au grade de Sous-Brigadier de Police, à compter du 19 novembre 2005.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre octobre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 250 du 24 octobre 2005 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.292 du 9 décembre 1999 portant nomination d'un Sous-brigadier de police ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 juin 2005 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Claude CORSINI, Sous-brigadier de police à la Direction de la Sûreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, avec effet du 19 novembre 2005.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre octobre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 253 bis du 8 novembre 2005 portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 15 mars 1858 portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'ordonnance du 16 janvier 1863 ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 826 du 2 novembre 1953 portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'ordonnance du 16 janvier 1863 relative à l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.716 du 23 décembre 1966 modifiant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Michel BLANGY, Préfet, Directeur de Cabinet de M. le Président de la République Française, est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le huit novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 255 bis du 10 novembre 2005 portant nomination du Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.605 du 10 janvier 2005 portant organisation des Départements Ministériels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.608 du 10 janvier 2005 portant nomination du Délégué aux Relations Extérieures auprès du Ministre d'Etat ;

Vu la décision souveraine du 30 avril 1952 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Rainier IMPERTI, Délégué aux Relations Extérieures auprès de Notre Ministre d'Etat, est nommé, avec les mêmes attributions, Conseiller de Gouvernement.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix novembre deux mille cinq.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 256 du 10 novembre 2005 accordant la Médaille du Travail.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail en Argent est accordée à :

MM. ALLAVENA Michel,
ANGELERI Yves,
ANTHOINE Philippe,
ANTOINE Dominique,
ARTIGUE Christian,
ASSENZA Adrien,
BARONCINI Valerio,
BAUDOIN Pierre,
BENEFORTI Georges,
BIANCHI Gérard,
BLANC Jean-Pierre,

MM. BONO Robert,
BORDES Roger,
BORFIGA Jean-Pierre,
BRAVO de MEDINA Francisco,
BRETHENOUX Christian,
BUONAGUIDI Fiorenzo,
CADE Christian,
CALABRO Vincenzo,
CALAIS Jean-Jacques,
CANESTRELLI Hervé,
CANTOS PALOMAR Juan,
CARRERES Pierre,
CASILE Domenico,
CATALDO Francesco,
CHIRIGONI Gérard,
COLOMBANI Alain,
DAMEZET Patrick,
DEMARQUE Philippe,
FALCIANI Serge,
FAVINI Marcello,
FERRARO Jean,
FONTANEZ Pierre,
FORCHINO Alain,
GIOVANNETTI Alain,
GIUSTI Gilles,
GOMES FERNANDES Agnelo,
GOSSE Marc,
GRAIET Mustapha,
GREGOIRE Michel,
GUIGUE Roger,
IACONA Luigi,

MM. ICARDI Jean-José,
KLEIN Charles,
KRETTLY Marc,
LAMBERT Jacques,
LAMJIDI Mohamed,
LAMON Patrice,
LANDAU Patrick,
LANZA Gilbert,
LEMOINE Paul,
LEVASSEUR Marceau,
M'CHETTI Boujemaa,
MARCHETTI Luigi,
MARTON Stanislas,
MIRABELLA Jean-Claude,
NOCENTINI Christian,
NOVARETTI Jean-Paul,
PAGLIACCIA Jean-Marie,
PEEREBOOM Hans,
PELLONI Marc,
PERRIERE Dominique,
PIMBLETT Graham,
POLDERVAART Leendert,
PROFETA Bernard,
RAIBAUT Jean-François,
RAMBALDI Patrick,
RAY Jean-Louis,
REGNICOLI Gérard,
ROSSONI Giovanni,
SAIDI Mohamed,
SAMPO Edmond,
SBARRATO René,

MM. SCARPONI Giuseppe,
SCHICKL Georg,
SCOTTO D'APPOLONIA Christian,
SERNA Jean-François,
SILVESTRO Bruno,
SIMONS Patrick,
SPITALERI Joseph,
STREETER Thomas,
TECCHIO Georges,
TISCORNI Jean-Marie,
TORNAY Jacky,
TRABELSI-DALBERA Bechir,
VAGLIO Guy,
VAN DINGENEN Richard,
VASELLI Rainier,
VILIENNO Lucien,
M^{mes} ALESSANDRINI Gisèle, épouse LEGOUIX,
ALMEL Marie-Jeanne, épouse PECOME,
ANTOGNELLI Marie-Thérèse, épouse DOCHERTY,
BENT LAID Houria, épouse ZEGHDAR,
BERNARD Marielle,
BRANGERO Catherine, épouse BERTON,
BRUN Suzanne,
BUISSON Jacqueline, épouse CARASCO,
CASSINI Yvette, épouse SANCHEZ,
CHAMPURNEY Viviane, épouse BRUNO,
CHAUSSALET Marie-Roseline, épouse INNOCENTI,
COSENZA Maria, épouse STRANO,
DAO CASTELLANA Marie-Marguerite, épouse ORRADO,
DEBITON Nadine, épouse COFFY,

M^{mes} DIAS JAYASINHA Shivanthi, épouse
 ABEYGOONARATNE,
 DOMINEAU Viviane, épouse GOLAZ,
 DUBAR Christine, épouse KEMP,
 FALCOZ Sylviane, épouse ZARO,
 FEBRARO Raffaella, épouse CIRILLO,
 GIAMBRA Rosa, épouse PAPPALO,
 GIAUNA Jeannine,
 GOZZERINO Christiane, épouse REY,
 HARENG-VIAL Caroline,
 HAUDBERG Jacqueline, épouse GALLET,
 ISOART Eliane, épouse VAGLIO,
 JAFFRE Yolande,
 JAMES Christine, épouse ZANIN,
 LAFOREST Marguerite,
 LICATA Rita, épouse CAMMILLERI,
 MACCAGNO Josette, épouse DANIEL,
 MANNINO Providenza, épouse CATALIOTO,
 MARBOURE Jocelyne, épouse FEZIA,
 MERLE Ghislaine, épouse ROSSONI,
 MIGLIORISI Colombe, épouse BIANCO,
 MLINARIC Kora, épouse AZAR,
 NALIO Claude,
 NANO Chantal, épouse MIGLIOR,
 NESPOLO Lydie, épouse FORCHINO,
 ORENGO Clelia, épouse VAN DINGENEN,
 ORRAO Martine, épouse LANZO,
 PLACE Françoise, épouse DARNAC,
 RICARANT Maryse, veuve BARBERA,
 RICHARD Marie-Christine, épouse BEAUVAIS,
 RUSSO Annonciade, épouse ANTOGNETTI,

M^{mes} SILVESTRE Françoise, épouse NOSLEY,
 SILVESTRI Danielle, épouse BRION,
 TESTA Jocelyne, épouse LEVEUGLE,
 ZARAGOZZA Brigitte,
 M^{lles} ANDRONACO Anna,
 BOTTOLLIER-DEPOIS Marie-Anne,
 CHAUDESAIGUES Elisabeth,
 DREVET Annie,
 GIANNETTI Lucienne,
 LEBIHANNIC Marie-France,
 MONTY Renalda,
 MUSSO Elisabeth,
 OLIVIERI Patricia,
 RIETH Simone,
 SOLITARI Giuseppina,
 TAYLOR Ailie,
 VIVIAND Geneviève,
 WALLACE Anna Rama.

ART. 2.

La Médaille du Travail en Bronze est accordée à :

MM. ABIERA Fausto,
 ALBANESE Antonio,
 ALLARD Daniel,
 ALLAVENA Jean-Jacques,
 ALVES RODRIGUES Joao,
 ARTAUD Didier,
 ARTIERI Michel,
 AUBERT Patrick,
 BADETZ Bernard,
 BALLESTER Claude,
 BALLESTER Pierre,

MM. BARBARO Francesco,
BARELLI Olivier,
BELGHOUL Amar,
BERETTI Michel,
BESSI Gilbert,
BICCHI Stéphane,
BIZZARRI Jean-Denis,
BLAIGNON PERBET Patrick,
BLOISE Jean-Claude,
BOERO Frédéric,
BOIROUX Philippe,
BONADONNA Antonino,
BOTTIN Eric,
BOUAYACH Boujemaa,
BOURGEOIS Pascal,
BURIN Bernard,
CABOT Philippe,
CAMILLA Franck,
CANTORE Bruno,
CAPRANI Gaston,
CAREDDA Alain,
CARUANA Girolamo,
CASSINI Gilbert,
CASTELLANI Gilles,
CERIMONIA Yves,
CHACHA EL Mahdi,
CHOLLET Philippe,
CIOCCHI Antonio,
CIQUET Thierry,
COGNIER Hervé,
CONEJERO Joachim,

MM. CORONA Ezio,
CORSO Pierre,
CREMA Stéphane,
CROVETTO Jean-Charles,
CROVETTO Serge,
CUTTAIA Giuseppe,
DA SILVA José,
DALLA TORRE Eddie,
DE LORENZI Noël,
DELAPLACE Jean-Jacques,
DELEAGE Franck,
DEMESSINE Jacques,
DEVUN René,
DI BERNARDO Ulisse,
DI DONATO Mauro,
DISPINZERI Luigi,
DUVAL DE FRAVILLE Lionel,
ELMO Salvatore,
ENEE Pascal,
ESTEVE Denis,
ETES Francis,
FAGES Jean-Claude,
FARRUGIA Roberto,
FELIX Benoît,
FERRARO Carmelo,
FERRARO Carmine,
FISSORE Patrick,
FORESTIER Patrick,
GALLIS Christian,
GALLO Pietro,
GARRO Guy,

MM. GAZZO Philippe,
GELORMINI Jean-Charles,
GINESTAR Jean-François,
GIUGLARIS Bernard,
GRADEL Jack,
GRANDYS Serge,
GRUET Thierry,
GULLO Gianfranco,
GUTIERREZ Christian,
GUYOT Jean-Pierre,
HUGUET Stéphane,
IMBERT Eric,
IMMORDINO Bruno,
IUDICA Fortunato,
JABRI M'barek,
JOHANSSON Ronny,
KETFI Abdallah,
KHOL Badalola,
LAFON Franck,
LAMBIN Patrick,
LAROCHE Christian,
LAUNAY Philippe,
LAURICELLA Domenico,
LAVORE Angelo,
LEJEUNE Bruno,
LETTIERI Gaetano,
LIBERT Philippe,
LOBINA Ivo,
LONGERSTAY Alfred,
LUCARINI Gilbert,
LUNGHI Luigi,

MM. MACAGNONE Francesco,
MADAFFARI Giuseppe,
MALAGAA Lahcen,
MARCHISIO Marc,
MARICIC Charles,
MARTELLI Philippe,
MARZANO François,
MATHIEU Thierry,
MERCADIER Rémy,
MERLINO Fabien,
MESCHI Roberto,
MICHELIS Massimo,
MIERCZUK Serge,
MIOR Germain,
MITTINO Gilles,
MOLINARI-GIORGI Roberto,
MONTIEGE Pierre,
MOURET Stéphane,
MUCINI Rémy,
MURATORE Massimo,
N'DIAYE Daouda,
NINUCCI Guy,
OPERTO Gérard,
PANAFIEU Jean-Paul,
PAPPATICO Rocco,
PASTOR Jean-Marie,
PASTORINI Daniele,
PATTARONI Serge,
PAULINE Rex,
PAZIEWSKI Robert,
PELASSY René,

MM. PELLEGRIN Gérard,
PELLITTERI Gino,
PERIN Christian,
PERUCCHINI Serge,
PROFETA Eric,
RAHMANI Saad,
REPELLINI Massimo,
RICCIARDI Raffaele,
RIVERA Y PUENTES Manuel,
RODRIGUEZ GARCIA José,
ROMAGNOLI William,
ROSELLO Hervé,
ROSSI Rémi,
ROUBY Yves,
SAINT-JEAN André,
SANTARELLI Louis,
SAPPA Sergio,
SCAVINI Christian,
SCHIAVETTI Patrice,
SCHMITT Alexandre,
SCHOLL Marie-Laurent,
SEDIARI Jean-Marc,
SIRNA Roberto,
SISTO Paolo,
SOLLIET Michel,
SPANO Rodolfo,
TARINI Jean-Pierre,
TEANO Giovanni,
TEANO Nicolino,
TESSIER Jimmy,
TESTA Jean-Pierre,

MM. THAON Jacques,
THILLY Christian,
TIBERT Marius,
TORRE Dominique,
TOSSAN Jean-Louis,
TRABAZO-SILVA Marcial,
TRIMARCHI Francesco,
VENTURI Thierry,
VERBICARO Giorgio,
VERVLOET Francis,
VESCHI Robert,
VEYRAC Christian,
VIANI Omar,
VIGNAL Jacques,
VILLANOVA Jean-Jacques,
VINCENTI Giovanni,
VIVAUDO René,
VOGEL Philippe,
VU Dinh Tam,
ZANCHI Michel,
ZINOUN Mohamed,
ZITO Alfonso,
ZORNIOTTI Gérard,
M^{mes} ALLEGRO Luigina, épouse GUIDA,
ALLINEI-DESRIAUX Elisabeth,
ARNEODO Patrizia, épouse BOSI,
AVIAN Rosanna, épouse COGNETTI,
BAGNATO Marie,
BALLESTRA Bernadette, épouse BOSSO,
BANSE Annick, épouse BIROT,
BEAUVILLAIN Jeanne-Marie,

M^{mes} BELLANDO Françoise,
BIANCHERI Katia, épouse BLEUCHOT,
BIET Fabienne, épouse AGNESI,
BILLON Florence, épouse IVALDI,
BODINIER Joëlle, épouse TRESCH,
BOTTA Marie-Paule, épouse NOARO,
BUCICH Antonella, épouse TAGGIASCO,
BUISSON Laurence,
CALABRESE Venere, épouse GATI,
CALABRESI Chantal,
CAMPINS Mary Lise,
CARRILLO GARCIA Luisa,
CARUANA Elsa, épouse BROFIGA,
CATALAN Marie-France, épouse DANIEL,
CAVALERI Nunziatina, épouse SENIS,
COSTAMAGNA Antonella, épouse COZZOLINO,
CUTAJAR Monique, épouse JACQUES,
D'ANGELO Salvatrice, épouse ROBBIATI,
DALL'AVA Patricia, épouse SCIONICO,
DALMAZZONE Hélène,
DE COLLE Emanuela, épouse COSTANTINI,
DELLA VALLE Mireille,
DEMOULIN Marie-Christine,
DESRATS Annie, épouse HALBUNI,
DIAS Fatima, épouse GOMEZ,
DUARTE MARTINS Anna Rose, épouse DE
MATOS,
ESTEVEZ Paz Ruth Maria,
FENOY Marie-Josée, épouse PIESSEN,
FIRINU Franca, épouse GIACOVELLI,
FOLLET Catherine, épouse SEPICACCHI,

M^{mes} FRANCONIERI Carmeline, épouse PLACENTI,
FRESIA-PELLEGRIN Christine,
FREU Catherine, épouse SABRE,
GENTILE Denise,
GERBET Martine, épouse CONVERTINI,
GHISELLI Milena, épouse AERTS,
GRANDIN Claudine, épouse PORCARI,
GULLO Carmela, épouse FOTI,
HAKIMI Halima, épouse BARA,
HANCART Valérie, épouse LONCLE,
KATSIADAS Anouchka,
LAMBERT Christine, épouse DELANNE,
LAROSE Elsie, épouse MARIA,
LECRU Nicole,
LIMON Danila,
LIONNARD Viviane,
MACCARIO Paola,
MANCINI Mireille, épouse LEFEBVRE,
MARINELLI Claudette, épouse ARRIGO,
MECONI Christine,
MEGHERBI Leila, épouse HAJJAR,
MILLO Martine, épouse LETOUQUE,
MIRRI Nathalie,
MONTITON Nelly, épouse PREVISIC,
MULTARI Pasqualina, épouse STERA,
NACCARI Daniela, épouse GALLOTTA,
ORTUSO Carmela, épouse ESPOSITO,
PANUELE Suzanne, épouse MAILLY,
PAOLINO Hélène, épouse GINESTY,
PARRA Norma, épouse GAZZO,
PERERA Jayanthi,

M^{mes} PERROT Florence, épouse FRANCOIS,
PLUSQUELLEC Tiao Sayvadi, épouse JACQUET,
POULET Annick, épouse BROUCHET,
PRETTE Chantal,
QUILLON Dominique,
RAGOT Liliane, épouse ZWARTS,
REGGIOLI Viviane, épouse REBAUDO,
RENAULT Sylvie, épouse SPERANZA,
REZAZGA Zoulikha, épouse HAMMAD,
RIVERA-PUENTES Amelia, épouse ELENA,
ROGGERO Dominique, épouse DARDANNE,
ROSSI Catherine, épouse ALLGEYER,
RUMORI Fabienne, épouse GARRO,
RUSSIGNOLO Marie-Anne, épouse CASTORI,
SABATIER Chantal, épouse BRUNNER,
SAMMARTINO Antonia, épouse SAMMARTINO,
SARAMITO Claudine, épouse BUTTINI,
SAUVAGEOT Annie,
SOUCARRE Geneviève,
SUPICICH Luciana, épouse MAGLIANO,
TERRISSE Eliane,
TEXIER Danielle, épouse GUEY,
THEBE Agnès,
TOULET Martine,
TRIPODI Rita, épouse SISINNI,
TRISTAINO Catherine, épouse FURIONE,
VAUCHEL Nathalie, épouse FAGEOL,
VERAN Monique,
VIAL Françoise, épouse TARDITI,
VOLPI Nathalie,
ZANONI Floriana, épouse BATTISTI,

M^{me} ZARAGOZA Geneviève, épouse KUEGLER,
M^{lles} AICARDI Jacqueline,
BERMOND Brigitte,
BUCAOTO Perla,
CASANOVA Marie-Claude,
CELMENE Paulette,
DELPY Sylvie,
DEVINE Elisabeth Joan,
DUBRULLE Christine,
GIOANNI Corinne,
GUGLIELMI Livia,
GUILLAUME Catherine,
HUREAU Christine,
JURAD Jocelyne,
LEFEVRE Christiane,
MATHIEU Claudine,
NICCOLINI Fabienne,
PHILIPPE Jacquie,
PIAT Guylaine,
RAGAZZI Véronique,
RENCUREL Sylvie,
ROMEO Jeanine,
SAYAH Sandrine,
SEGADE Catherine,
TABONI Hélène,
THEUX Marie-Hélène,
VALERO Isabelle,
VAN DRIESSCHE Annie.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 256 bis du 10 novembre 2005 portant nomination d'un Ministre Plénipotentiaire.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.525 du 17 juillet 2000 ;

Vu la décision souveraine du 30 avril 1952 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, est nommé Ministre Plénipotentiaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 257 du 14 novembre 2005 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 concernant la Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 647 du 13 novembre 1952 portant modification des articles 3 de l'ordonnance du 5 février 1894 et 1^{er} de l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles 1^{er} et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Bernard BARRANDON, Chancelier du Consulat Général de Monaco à Sao Paulo,

Henri BEAUVAIS, Opérateur Radio-Maritime à Monaco Telecom,

M^{me} Michèle CORNUTELLO, épouse FERRAGLIO, Dactylocodeuse au Service Informatique,

MM. Richard DAMAR, ancien Adjoint technique à la Mairie,

Philippe FERRERO-REGIS, Conducteur poids lourds à la Mairie,

Pierre FERREUX, ancien Agent technique au Musée d'Anthropologie Préhistorique,

Jean-Louis MAURO, Adjoint au Chef de Centre du Service des Titres de Circulation,

Dionigio PEDDI, Chauffeur à l'Ambassade de Monaco près le Saint-Siège,

- MM. Henri PINON, Contrôleur du trafic aérien au Service de l'Aviation Civile,
Daniel VATRICAN, Chef d'équipe au Jardin Exotique,
Christian ZABALDANO, Directeur de la Maison d'Arrêt.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

- M. Michel ALESSANDRI, Contrôleur du trafic aérien au Service de l'Aviation Civile,
M^{lle} Christiane AUDITEAU, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M^{me} Joëlle BATTAGLIA, Secrétaire-Sténodactylographe à la Mairie,
M^{lle} Marie-Louise BELLETRUTTI, Chef de bureau au Cabinet de S.E.M. le Ministre d'Etat,
M^{mes} Andrée BERGER, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Nicole CANTERA, épouse BARON, Directrice-Puéricultrice au Service d'Actions Sociales et de Loisirs de la Mairie,
Nadine CARPINELLI, épouse POMPEE, Attachée Principale à la Mairie,
Elisabeth CASSINI, épouse GIVANNI, Adjoint administratif hospitalier principal au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M^{lle} Marie Antoinette CASTALDINI, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M^{mes} Fabienne CHABAUD, épouse ROUX, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Suzanne CREVATAS, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
MM. Pierre DEL VENTISETTE, Premier Surveillant à la Maison d'Arrêt,
René-Yves DUBOS, Infirmier Diplômé d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M^{me} Chantal FERRERO, épouse BERTRAND, Membre de la Maîtrise de la Cathédrale de Monaco,

- M. Edmond FONS, Analyste au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M^{mes} Anne-Marie FRANZI, épouse TERLIZZI, Puéricultrice au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Josiane GIORDANO, épouse GARCIA, Chef de bureau au Service de l'Aviation Civile,
M. Jean-Pascal HOUSSIER, Contrôleur de gestion en établissement aux Postes et Télégraphes,
M^{lle} Josette KAHN, Membre de la Maîtrise de la Cathédrale de Monaco,
M^{me} Yolande LEVASSEUR, épouse LIMON, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M. Jean-Marc MERLINO, Adjoint Administratif au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M^{me} Christine NICOLAS, épouse CELLE, Technicienne de laboratoire au Centre Hospitalier Princesse Grace,
MM. Jean-Marc NOWAK, Agent à la Police Municipale,
Marc PALMERO, Chef du Service Cellule Animations de la Mairie,
Lucien PANIGHI, Responsable production courrier colis aux Postes et Télégraphes,
M^{lle} Cassia PONSOLLE, Sage-femme Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
MM. Jean-Pierre RENARD, Manipulateur d'électroradiologie au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Patrick ROSSI, Contremaître au Service de l'Aménagement Urbain,
M^{me} Charlotte SAVIGNONI, épouse ALLENT, Membre de la Maîtrise de la Cathédrale de Monaco,
M. Patrick SOTTIMANO, Chef d'équipe à la Mairie,
M^{lle} Marie-Josée TONELLO, Secrétaire médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
M^{me} Nathalie VACCAREZZA, Adjoint au Chef du Service d'Actions Sociales et de Loisirs de la Mairie.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

M^{mes} Sylvie ACHIARDY, épouse DUTTO, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne BASSET, veuve BAKOWSKI, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M. Guy BEBIANO, Chef d'équipe distribution aux Postes et Télégraphes,

M^{lle} Murielle BELLOTTO, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M. Jean-Louis BENAZZI, Chef de section à la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction,

M^{lle} Ouardia BENDRISS, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M. Gérard BESSON, Contrôleur à la Direction du Travail,

M^{me} Martine BODINO, épouse ISOARDI, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M. Gilles BONNET, Manutentionnaire aux Postes et Télégraphes,

M^{mes} Christine CALMET, Adjoint administratif au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Christiane CALVIGNANELLO, épouse SIN, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M^{lle} Isabelle CARLE, Archiviste au Département des Finances et de l'Economie,

M^{me} Nadine CARLETTI, épouse BLOUIN, Auxiliaire de puériculture à la Mairie,

M^{lle} Marie-France CARRIERE, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

MM. Jean-Yves CASTEL, Technicien supérieur hospitalier en chef au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Jean-Marie CAVESTRO, Chef d'équipe au Service de l'Aménagement Urbain,

M. Thierry CHIABAUT, Chef d'équipe guichet aux Postes et Télégraphes,

M^{lle} Ghislaine CLEMENT, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M^{mes} Florence COLSON, Puéricultrice au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Marie-Agnès CONTE, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M^{lle} Christine COPIN, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M^{mes} Monique CURVERS, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Lise DA-RE, épouse MAGGI, Contremaître au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M. Pierre FAGGIO, Adjoint des cadres au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M^{lles} Denise FAURE, Cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Fabienne FORMIA, Infirmière Anesthésiste au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M^{mes} Claude GAGGIOLI, épouse GIUSIO, Secrétaire Principale au Département de l'Intérieur,

Martine GALLO, épouse SERVELLA, Secrétaire médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M. Philippe GARELLI, Employé de bureau à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,

M^{me} Véronique GERARD, épouse PUGLIESI, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M^{lles} Marie-Pierre GISBERT, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Corinne GRAZIANI, Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique,

M^{mes} Nadia GUIGUE, épouse BEACCI, Agent de Service à la Maison d'Arrêt,

Marie-Christine HALLMAYR, Caissier-Comptable à l'Administration des Domaines,

- M^{me} Joëlle HEHLEN, épouse BARTOLI, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Didier JEANBERT, Facteur de secteur aux Postes et Télégraphes,
- M^{mes} Bernadette LARTIGUE, Infirmière anesthésiste au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Christine LEGRIX, Secrétaire médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Valérie LENOIR, épouse MANERA, Secrétaire-Sténodactylographe à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,
Patricia LIOT, Attachée à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,
Jacqueline LOTTIER, Secrétaire médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Jean-Luc MALDARI, Contrôleur au Domaine Communal,
- M^{me} Frédérique MALFROY, épouse NARDI, Infirmière anesthésiste au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Daniel MANTERO, Surveillant à la Maison d'Arrêt,
Ivano MANTOVANI, Infirmier Diplômé d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Philippe MARI, Infirmier Diplômé d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Laurent MARTINI, Responsable ligne guichets aux Postes et Télégraphes,
- M^{me} Véronique MICOULAUD, épouse DEL FA, Adjoint administratif au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Cédric NARDI, Chef de bureau à la Direction du Travail,
- M^{mes} Liliane NAUDIN, épouse FREYSSENEDE, Secrétaire médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Nadia OBERTI, épouse MIGLIORE, Infirmière de blocs opératoires au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M^{mes} Pascale PAOLUCCI, épouse GIARRATANO, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Danielle PATERNI, épouse VERDINO, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Jean-Jacques PINOTTI, Adjoint technique au Service de l'Aménagement Urbain,
Christophe PONSET, Brigadier-Chef à la Police Municipale,
- M^{mes} Brigitte PRANCHERE-ORECCHIA, Chef de section à l'Administration des Domaines,
Catherine RENOUX, épouse DELOOSE, Secrétaire médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Christine RIPOLL, épouse MAUR, Cadre de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M^{mes} Chantal RISSO, Psychologue au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Marie-Thérèse RODRIGUEZ, Adjoint administratif au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Isabelle ROSTAGNI, Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction du Travail,
- M. Jean-Jacques SARMIENTO, Guichetier aux Postes et Télégraphes,
- M^{me} Mireille SEGOND, Infirmière Diplômée d'Etat au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Jean-Pierre SICCARDI, Archiviste à la Direction des Services Judiciaires,
- M^{me} Michèle SONNEVILLE, Adjoint administratif au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- M. Emile SOTTIMANO, Contrôleur au Service des Parkings Publics,
- M^{mes} Martine TISSERAND, Secrétaire médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Joceline VIEU, épouse ALLAVENA, Secrétaire médicale au Centre Hospitalier Princesse Grace,
Christine VITALI, Attachée à l'Office des Emissions de Timbres-Poste,

M^{me} Dominique VIVALDA, épouse BEFFORT,
Secrétaire médicale au Centre Hospitalier
Princesse Grace,

M. Christophe VOILLEQUIN, Chef d'équipe au
Service de l'Aménagement Urbain.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services
Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de
l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce
qui le concerne, de l'exécution de la présente ordon-
nance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze
novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 258 du 15 novembre 2005
accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une
Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925
concernant la Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951
abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordon-
nance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 instituant
une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 647 du
13 novembre 1952 portant modification des articles
3 de l'ordonnance du 5 février 1894 et 1^{er} de l'ordon-
nance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du
23 décembre 1966 portant modification des articles 1^{er}
et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951
instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

MM. Roger BOSIO, Brigadier de police, Vice-
Président de la section monégasque de
l'Association Internationale de la police (IPA),
à titre posthume,

Roland NEGRE, Commandant Principal-
Inspecteur de Police,

Marc MASSOBRIO, Commandant-Inspecteur
de Police,

Gérard COMPARETTI, ancien Commandant-
Inspecteur de Police,

M^{me} Viviane AUSSET, épouse GROSFILLETZ, ancien
Lieutenant-Inspecteur de Police,

| | |
|---------------------|--------------------------------|
| MM. Claude CORSINI, |] Sous-Brigadiers de Police |
| Jean-Paul DESPLAT, | |
| Bernard HAEGELY, | |
| Marcel RICCI, | |

Marc ALBALADEJO, ancien Brigadier de
Police,

| | |
|---------------------------|---|
| Patrick FOLLETE-DUPOINTS, |] anciens Sous-Brigadiers de Police |
| Dominique HOUSSIER, | |

| | |
|--------------------|-----------------------|
| Gilbert BACCIALON, |] Agents de Police |
| Mario BULGHERONI, | |
| Noël CAMINITI, | |
| Alain GREGOIRE, | |
| Marcel HUET, | |

Dominique SAPEY-TRIOMPHE.]

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

MM. Fabrice PRONZATI, Commandant Principal-
Inspecteur de Police,

Philippe BROUSSE, Commandant-Inspecteur
de Police,

MM. Denis GARCIA, Capitaine-Inspecteur de Police,
 Serge DENIS, Lieutenant-Inspecteur de Police,
 Christian ESCAFFRE, Maréchal des Logis à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Bernard GARCIA, } Brigadiers-Chefs de Police
 Eric GIOANNI, }
 Eric BRISSART, } Brigadiers à la Compagnie de Nos Carabiniers
 Eric BRUNO, }
 Jean-Max SPINOSI, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,
 Michel ETIENNE, }
 Pierrick GHIGGINO, } Brigadiers de Police
 Jean-Charles PERALDI, }
 Etienne DE LUCA, }
 Christian DEMOUSTIER, } Sous-Brigadiers de Police
 Thierry ZENATI, }
 Jean-Luc MACHU, Carabinier à la Compagnie de Nos Carabiniers,
 Alain LARIS, Sapeur-Pompier à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,
 Régis ALEXANDRE, }
 Jean-Marc CHESSEL, }
 Jean-Pierre CORNIGLION, }
 Jean-François DELIGEARD, }
 Philippe ESPALLARGAS, }
 Patrick FORZANO, } Agents de Police
 Philippe GASTAUD, }
 Philippe GIFFAULT, }
 Lionel LAGORSE, }
 Luc MARTIN, }
 Pascal MARTIN, }
 Georges PIN, }
 Didier SANCHEZ. }

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Alain KLARIC, Commandant-Inspecteur de Police,
 Jean-François CARETTE, Lieutenant-Inspecteur de Police,
 Gilles AGOSTA, }
 Frédéric BILQUE, } Caporaux à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers
 Fabrice MATGE, }
 Jérôme GARIBALDI, Brigadier de Police,
 Philippe DUTOIT, } Carabiniers
 Alain SERUZIER, }
 Jérôme ALTOL, }
 Philippe COSSAIS, }
 Jean-Philippe DOL, } Sapeurs-Pompiers
 Pascal RACCA, }
 Bruno ROBINAUD, }
 David TRIVELLI, }
 Jean-Marc VERAN, }
 Thierry GUERBEURT, ancien Sapeur-Pompier,
 Jean-Charles ARCHES, }
 Jean-Pierre BIANCUCCI, }
 Christian BRUNETTI, }
 Alain HURTREL, } Agents de Police
 Loïc LETANG-JOUBERT, }
 Gérard MASSENA, }
 Jean-Michel SARRAZY, }
 Patrick TESTA, }
 Serge VENEZIAN. }

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 259 du 16 novembre 2005
décernant la Médaille du Mérite National du Sang.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.965 du 30 juillet 1993 instituant une Médaille du Mérite National du Sang ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil du Mérite National du Sang est décernée à :

Sergent-Chef Pascal JOLY,

MM. Alfredo LORENZATO,

Jean-Claude NASSI.

ART. 2.

La Médaille en Argent du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Georges AMICI,

Denis ANTOGNELLI,

François BAEHREL,

M^{me} Marie-Odette BARAT,

MM. Alain BAUBRIT,

Vincent BRIGOLLE,

Claude CANNONI,

Jean-Pierre FAURE,

Stéphane GASTALDY,

M. Jean-Marie GIACALONE,

M^{me} Monique ISNARD ARDOIN, épouse LORENZATO,

Sergent-Chef Stéphane LORME,

MM. Claude MENTA,

Michel MONFORT,

Jacques MUZZOLINI,

Alain PAYAN,

M^{me} Catherine RIVA, épouse GINOCCHIO,

M. Thomas STREETER,

Caporal Robert VALMARINI,

M. Fernand VIDAL.

ART. 3.

La Médaille en Bronze du Mérite National du Sang est décernée à :

MM. Willy ABEL,

Serge ANFOSSO,

Pascal ANGELINI,

M^{me} Sonia ARRIGO,

MM. Armand ASSENZA,

Didier BAILLET,

M^{me} Sabine BARANOWSKI, épouse SCAVETTA,

M^{me} Leslie BARILARO,

MM. Laurent BARUTELLO,

Raymond BELLA,

M^{me} Michèle BELLETRUTTI, épouse HENNION,

MM. Jean-Louis BENAGLIA,

Alain BERNARD,

Italo BLOISE,

M^{me} Christine BOGGIANO,

M. Gabriele BOTTERO,

M^{me} Karine BOVINI, épouse DUBIEZ,

M^{mes} Raymonde BUFFET, épouse SCHENARDI,
Christine CATHALA, épouse BENVENUTI,
MM. François CAVAN,
François CHAUVET-MEDECIN,
Vito CHETRY,
M^{mes} Françoise DECOTTIGNIES, épouse BARDOS,
Gianna DELLA BONA, épouse CONGIALOSI,
MM. Philippe DEVANT,
Roland FACCENDA,
M^{mes} Sylvie FARAUT, épouse PELAZZA,
Milvia FULCO, épouse BAGNASCO,
M. Bernard GAGNOL,
M^{mes} Sylviane GARET, épouse VACQUIER,
Sylvie GARNERONE,
Marie-Thérèse GENTY,
MM. Jean-Bernard GROLIER,
Jean-Marie JONIAUX,
M^{mes} Paule LICARI, épouse AMBROSINO,
Yvette LIGEON, épouse BLANC,
MM. Mathieu LOUPPE,
Richard MARTINO,
Louis MODENA,
M^{me} Evelyne MONDE, épouse FOLCO,
M. Filippo MORETTI,
M^{mes} Marianne NASTASI, épouse LAPI,
Corinne NAVETTI,
MM. Christian NICOLLE,
Gérard NIHOTTE,
Jean-Marc PASTOR,

M^{me} Pierina PASTORINI, épouse FERRARI,
MM. Mirco PELAZZA,
Loïc PEYRONEL,
François RAIMONDO,
Franck RENOUX,
Olivier RICHARD,
Christian RINALDI,
Alain RIZZO,
Frédéric SAYEGH,
Claude SEMERIA,
Roger SETTE,
Daniel SICCARDI,
Michel SIRIO,
M^{mes} Eliette SNIEG, épouse WIOSKA,
Aline SPEZIA,
M. Jean-Louis TARGONI,
M^{lle} Ailie TAYLOR,
M^{mes} Renée TIBERI, épouse BERALDO,
Monique TOURNIER, épouse GAGLIO,
M. Jean-Michel TROISGROIS,
M^{me} Christine VATRICAN, épouse AZORIN-GIL,
MM. Franck WAGNER,
Salah ZEGHDAR.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.*

*Ordonnance Souveraine n° 260 du 16 novembre 2005
décernant la Médaille de la Reconnaissance de la
Croix-Rouge Monégasque.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 294 du 16 octobre 1950 instituant une Médaille de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

M^{mes} Annie ABADIE, épouse GALLO, Collaboratrice à la section Infirmières,

Elise ACCHIARDO, veuve TOLOSANO, Collaboratrice à la section Croix-Rouge de la Résidence du Cap Fleuri,

Lucienne JURGAUD, épouse ALBESIANO, Collaboratrice à la section Croix-Rouge de la Résidence du Cap Fleuri,

M. Max ROMANET, Secouriste Militaire.

ART. 2.

La Médaille en Argent de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

M^{me} Cristina FURNO, épouse NOGHES, Membre du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge Monégasque et Responsable de la section Croix-Rouge au Centre Hospitalier Princesse Grace,

M^{me} Josyane RUE, épouse TADDEI, Collaboratrice à la section Infirmières.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque est décernée à :

MM. Jean-Christophe AGOSTA, } Secouristes
Grégory ARCIN, } Militaires

M^{lles} Béatrice BOYER, } Secouristes
Sandrine CHOLLEY, }

M^{me} Isabelle CHRISTEN, Collaboratrice à la section Infirmières,

MM. David CLERISSI, } Secouristes
Philippe DAGNES, } Militaires
Philippe DESTREBECQ, }
Olivier DUGUE, }

M^{me} Trinidad FERNANDEZ, épouse MARTINI, Secouriste,

M. Thierry FOSSEY, Secouriste,

M^{me} Hélène GENIN, épouse GUERRY, Cadre retraitée de la Croix-Rouge française de l'Isère,

M. Jean-François GUERRY, Chef d'intervention retraité de la Croix-Rouge française de l'Isère,

M^{me} Pascaline LAMBRECHT, Secouriste,

M^{me} Wadad NAAME, épouse AWAD, Collaboratrice à la section Croix-Rouge de la Résidence du Cap Fleuri,

MM. Eric OTTO, Secouriste Militaire,

Diego PALMERO, Secouriste,

M^{me} Katyuscia PALMERO, épouse GRANDIDIER, Secouriste,

MM. Pascal RACCA, } Secouristes
Bruno ROBINAUD, } Militaires
David TRIVELLI, }

Jean-Pierre VALENTIN, Collaborateur à la section des Infirmiers et Infirmières,

M. Dimitri VIRY, Secouriste Militaire.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 261 du 16 novembre 2005
décernant la Médaille de l'Education Physique et
des Sports.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance n° 2.333 du 20 août 1939 instituant une Médaille de l'Education Physique et des Sports ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille en Vermeil de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Claude AZAN, Professeur d'Education Physique et Sportive au Collège Charles III,

René BATTAGLIA, Membre du Club Alpin Monégasque,

Roland BIANCHERI, Président de la section Basket Ball de l'Association Sportive de Monaco,

Jean-Baptiste GALLIZIO, Arbitre international à la Fédération Monégasque de Boules,

Henri GIRAUD, ancien Secrétaire Général, Dirigeant de la section Football Club Amateur de l'Association Sportive de Monaco,

MM. Michel PERRIN, Maître d'Armes à la Fédération Monégasque d'Escrime,

Julien SPOTTARELLI, Membre du Bureau de la section Football masculin, Membre du Conseil d'Administration de l'Association Omnium Sports de Monaco,

Mario VALDAMBRINI, Membre de l'Association Omnium Sports de Monaco, Intendant.

ART. 2.

La Médaille en Argent de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Christophe ALLGEYER, Secrétaire Général du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Olivier BERETTA, Pilote automobile, Champion du monde d'Endurance,

Christian BERTI, Membre du Bureau de la section Natation de l'Association Sportive de Monaco,

René BRETAGNA, Conseiller auprès du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Jacques CANDUSSO, Entraîneur à la section Athlétisme de l'Association Sportive de Monaco,

Jean-Marie CONCONI, Membre du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Jean-Marie CONTERNO, Membre du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Philippe CURAU, Membre du Corps des Commissaires, affecté à la Commission du Protocole de l'Automobile Club de Monaco,

Gérard GAJERO, Dirigeant de la section Football Club Amateur de l'Association Sportive de Monaco,

Patrick LAMBIN, Membre du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Arthur MAGAKIAN, ancien Conseiller à la Fédération Monégasque de Gymnastique,

MM. François MAZET, ancien Champion de Formule 3, Membre du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Clivio PICCIONE, Champion de Formule GP2,

Gilles PORCIER, Membre du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Jean-Pierre RICHELMI, Champion de France des Rallyes sur terre, Membre de l'Automobile Club de Monaco,

Angelo SPATARO, Directeur technique chargé de la formation des compétiteurs de la section Karaté-Do et Taékwondo de l'Association Sportive de Monaco,

Raoul TANGANELLI, Président de la Commission Technique de l'Automobile Club de Monaco,

Pierre UBOLDI, Directeur administratif à l'AS Monaco F.C. S.A.

Raoul VIORA, Président du Club de Squash.

ART. 3.

La Médaille en Bronze de l'Education Physique et des Sports est décernée à :

MM. Jean-Louis BAUCHET, Responsable de la sécurité à la Fédération Monégasque de Cyclisme,

Didier BOINON, Directeur technique du Marathon de Monaco, Membre de la Fédération Monégasque d'Athlétisme,

Jean-Georges BONNET, Trésorier de la Fédération Monégasque de judo,

Michel CELLARIO, Responsable de l'antenne médicale de la délégation monégasque du Comité Olympique Monégasque,

Jean-Marc CURTI, Commissaire de Piste Grand-Prix à l'Automobile Club de Monaco,

Thierry DANTHEZ, Maître-nageur sauveteur,

Claude DEBATTY, Membre des Conseils d'Administration de la Fédération Monégasque de ski et du Monte-Carlo Ski Club,

MM. Michel DE MILLO TERRAZZANI, Trésorier de la Fédération Monégasque de ski,

Yannick D'ORIO, Sportif de haut niveau (aviron),

Jean-Luc DUFAYEL, Membre du Corps des Commissaires à l'Automobile Club de Monaco,

Alain FICINI, Membre de l'Automobile Club de Monaco,

Jean-Marc FOLLETE-DUPOITS, Membre du Corps des Commissaires à l'Automobile Club de Monaco,

M^{mes} Sandrine FRACELLO, épouse PICAUD, Sportive de haut niveau (Tir à l'arc), Secrétaire de la Première Compagnie de Tir à l'Arc de Monaco,

Bettina GALLO, épouse MICHELIS, Présidente de la section Tennis de Table à l'Association Omnium Sports de Monaco, Présidente de la section Tennis de Table de l'Association Sportive de Monaco,

M^{lle} Céline GARIBALDI, Educatrice sportive au sein de l'Association Special Olympics Monaco,

MM. Stefan GERARDIN, Membre du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Biagino GIFFONI, Secrétaire Général du Comité d'Organisation du Challenge Prince Rainier III de Football,

Arnaud GIUSTI, Secrétaire Général de la section Basket-Ball de l'Association Sportive de Monaco,

Michel GUGLIELMI, Educateur sportif au sein de l'Association Special Olympics Monaco,

Gérard LAURENT, Maître-nageur Sauveteur,

Laurent LEROUSSEAU, Directeur technique de la Fédération Monégasque de Triathlon,

Patrick MANNOURY, Chargé des relations auprès de la Presse et auprès des Commissaires à l'Automobile Club de Monaco,

Jack MICHEL, responsable du Centre médico-sportif du Comité Olympique Monégasque,

MM. Jean-Claude MONOTTOLI, Membre du Club Alpin Monégasque,

Robert PANZA, Educateur sportif au sein de l'Association Special Olympics Monaco,

François-Xavier PAQUOT, Sportif de haut niveau (natation),

Francis PICAUD, Entraîneur à la Première Compagnie de Tir à l'Arc de Monaco,

Roger PLUTONI, Membre du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Mathias RAYMOND, Athlète de haut niveau (aviron),

Jean-Claude RICCOBONI, Membre du Corps des Commissaires de l'Automobile Club de Monaco,

Yoann SUAOU, Athlète de haut niveau (judo),

Mustapha TANTAN, Athlète de haut niveau (athlétisme).

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le seize novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 262 du 17 novembre 2005 portant élévation dans l'Ordre de Saint Charles.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 15 mars 1858 portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'ordonnance du 16 janvier 1863 ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 826 du 2 novembre 1953 portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'ordonnance du 16 janvier 1863 relative à l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.716 du 23 décembre 1966 modifiant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. James CHARRIER, Président de Chambre honoraire à la Cour des Comptes, Président de la Commission Supérieure des Comptes, est élevé à la dignité de Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 263 du 17 novembre 2005 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Saint Charles.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 15 mars 1858 portant création de l'Ordre de Saint-Charles, modifiée par l'ordonnance du 16 janvier 1863 ;

Vu l'ordonnance du 16 janvier 1863 fixant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 125 du 23 avril 1923 concernant les insignes de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 826 du 2 novembre 1953 portant modification de l'article 5, paragraphe 2, de l'ordonnance du 16 janvier 1863 relative à l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.716 du 23 décembre 1966 modifiant les statuts de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Au grade de COMMANDEUR :

MM. Jean APOLLIS, Vice-Président de la Cour de Révision,

Francesco FULCI, Président de sociétés, ancien Ambassadeur,

Jean-Mary GOIRAND, Président du Groupement des Entreprises Monégasques dans la Lutte contre le Cancer,

Antoine GRAMAGLIA, Président Honoraire de la Chambre Monégasque de l'Assurance,

Henri LORENZI, ancien Membre du Comité d'Organisation du Festival International du Cirque et ancien Administrateur Délégué de société, ancien Membre du Conseil d'Administration du Grimaldi Forum,

Charles MANNI, Industriel, Directeur de sociétés,

Andrea MANZELLA, Professeur d'Université, Membre fondateur de l'Association Monaco - Italie, Membre du Sénat italien,

Roger PASSERON, Notre Représentant Personnel et Représentant de Notre Gouvernement auprès du Conseil Permanent de la Francophonie, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'UNESCO et de l'Union Latine, Président de la Commission Nationale pour l'Education, la Science et la Culture,

Jean-Charles SACOTTE, Chargé de Mission auprès du Département des Relations Extérieures, Président de l'Institut du Droit de la Mer (Indemer),

M^{mes} Francine OSEDA, épouse SIRI, ex Secrétaire Privée du Prince Rainier III, Mon Père Bien-Aimé,

Hélène ZOURABICHVILI, épouse CARRERE D'ENCAUSSE, Ecrivain, Membre du Conseil Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco, Secrétaire Perpétuel de l'Académie française.

Au grade d'OFFICIER :

Mgr Bernard BARSÌ, Archevêque de Monaco, Notre Grand Aumônier,

M. Boris BIANCHERI-CHIAPPORI, Président de sociétés, Administrateur de la Compagnie Monégasque de Banque, Membre fondateur de l'Association Monaco-Italie,

Dr François BOURLON, Cardio-Pédiatre au Centre Cardio-Thoracique,

MM. Charles CHAYNES, Compositeur, Membre du Conseil musical de la Fondation Prince Pierre de Monaco,

Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat,

M^{lle} Simone COMMANDEUR, Agent immobilier et d'assurance, Administrateur de sociétés,

MM. Charles CROVETTO, ancien Conseiller Communal,

Guy-Philippe FERREYROLLES, Directeur d'hôtel, Vice-Consul de Madagascar à Monaco,

Luigi FRATESCHI, Administrateur de société, Membre assesseur du Collège patronal au Tribunal du Travail,

Lt-Col. Luc FRINGANT, Notre Aide de Camp, Commandant à la Compagnie de Nos Carabiniers,

MM. Georges GALLI, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines au Centre Hospitalier Princesse Grace,

Robert GAZO, Pharmacien, responsable d'un laboratoire pharmaceutique,

S.E.M. Claude GIORDAN, Notre Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de

- M. le Président de la République Fédérale d'Allemagne,
- MM. Alain GUILLOU, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'Etat,
Cristobal HALFFTER, Compositeur, Membre du Conseil Musical de la Fondation Prince Pierre de Monaco,
- M^e Etienne LEANDRI, Avocat-Défenseur, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,
- M. Georges MAS, Président et Administrateur de sociétés,
- M^{me} Françoise MONTIGLIO, épouse DOR, Médecin-anesthésiste au Centre Cardio-Thoracique,
- MM. Jean-Marc PASTOR, Délégué au Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs,
Jean PELACCHI, ancien Directeur de l'établissement d'enseignement privé François d'Assises, Nicolas Barré,
Patrick POIVRE-D'ARVOR, Présentateur et Producteur de télévision,
Aribert REIMANN, Compositeur, Membre du Conseil Musical de la Fondation Prince Pierre de Monaco,
- M^{me} Nicole SAQUET, épouse MANZONE, Présidente de l'Union des Femmes Monégasques, Membre du bureau du Conseil International des Femmes,
- MM. Raymond TURQUOIS LUGIN, Président de Fondation, Consul honoraire du Mexique,
Stéphane VALERI, Président du Conseil National.
- Au grade de CHEVALIER :
- M. Jaïs ABENHAIM, Commerçant,
- M^{me} Muriel AGLIARDI, Principal adjoint de l'établissement d'enseignement privé François d'Assises Nicolas Barré,
- Prof. Denis ALLEMAND, Directeur scientifique du Centre Scientifique,
- M^{me} Lucienne ANDRIEUX, épouse CANOVA, Professeur d'éducation physique et sportive au Collège Charles III,
- MM. Claude ASSELINEAU, Administrateur de sociétés,
Michel BALLERIO, Chirurgien-Dentiste, Orthodontiste,
Hubert BARRERA, Major à la Direction de la Sûreté Publique,
Claude BELLEI, Consultant audiovisuel, Journaliste sportif,
- M^{mes} Isabelle BERRO-LEFEVRE, Premier Juge au Tribunal de Première Instance,
Evelyne BIANCHERI, épouse JOBARD, Pharmacien, Chef de pharmacie du Centre Cardio-Thoracique,
- M. Gilbert BILLARD, Psychologue scolaire,
- Père Philippe BLANC, Chanoine, Curé de la Cathédrale, Président de la Vénérable Archiconfrérie de la Miséricorde,
- MM. Christian BONAVIA, Entrepreneur du Bâtiment,
Jean BUANNIC, ancien Maréchal des Logis Chef à la Compagnie de Nos Carabiniers,
Philippe CALLIES, Directeur Adjoint de Banque, Inspecteur des budgets paroissiaux,
François CESARI, Directeur de société,
Ameur CHIHA, Administrateur de société,
Pierre COGNET, Membre assesseur du Collège salarié du Tribunal du Travail,
Gérard COMPARETTI, ancien Commandant Inspecteur de police à la Direction de la Sûreté Publique,
Claude CORSINI, Sous-Brigadier de police à la Direction de la Sûreté Publique, Membre fondateur de l'International Police Association section Monaco,
Gérard COSSO, Cadre de banque, Marguillier à la Paroisse Sainte-Dévote,
- M^{me} Martine COULET, épouse CASTOLDI, Premier Juge chargé de la Justice de Paix,

- MM. Albert CROESI, Commerçant, Administrateur de société,
Jean-Charles CURAU, Adjoint au Directeur des Affaires Culturelles,
- M^{me} Muriel D'ANDRIMONT, épouse TONELLI, Médecin du Travail,
- M. Christian DESSI, Chef de bureau à la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications,
- M^{mes} Muriel DORATO, épouse CHICOURAS, Premier Juge au Tribunal de Première Instance,
Elisabeth DROUHARD, épouse BREAUD, Présidente de l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts, Présidente de l'Association des Amis des Ballets de Monte-Carlo,
Hélène FERRARI, épouse BOZZONE, Membre du bureau de l'Archiconfrérie de la Miséricorde,
Marie-Christine FIORI, épouse VARDAKAS, Professeur d'Espagnol au Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo,
- M. Luciano GARZELLI, Administrateur Délégué de sociétés,
- Père Joseph GIACOBBO, Vicaire, Prêtre auxiliaire à l'Eglise Sainte-Dévote,
- MM. Jacques GILETTA, Capitaine à la Compagnie de Nos Carabiniers,
José GOVERNATORI, Chef de section au Service des Bâtiments Domaniaux,
- M^{mes} Brigitte GUGLIELMI, épouse ASSENZA, Secrétaire Principale au Département des Finances et de l'Economie,
Hughette GUGLIELMI, épouse MARCHESANO, Chef du Service liquidation et paiement des pensions aux Caisses Sociales Monégasques,
- M. Jacques JOBARD, Médecin Chef du Service Anesthésie Réanimation et de Chirurgie ambulatoire au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- Père Patrick KEPPEL, Chanoine, Délégué Episcopal à la Communication et à l'Oecuménisme,
- Prêtre auxiliaire de la Paroisse Saint-Nicolas de Fontvieille,
- M^{lle} Jacqueline LECHNER, Professeur de Sciences Physiques au Lycée Albert 1^{er},
- M^{me} Mariette LEVASSEUR, épouse GAMBA, Cadre supérieur de santé au Centre Hospitalier Princesse Grace,
- MM. Pierre LORENZI, Directeur de la Caisse des Congés Payés du Bâtiment et Prévoyance,
Jean-Christophe MAILLOT, Directeur-Chorégraphe des Ballets de Monte-Carlo, Président Fondateur du Monaco Dance Forum,
Franco MARINI, Marguillier à la Paroisse Saint-Nicolas de Fontvieille,
Jean-Pierre MICHAU, Conseiller du Gouverneur de la Banque de France, Membre de la Commission de Surveillance des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et de la Commission de Contrôle de la Gestion de Portefeuilles,
- M^{me} Isabelle PALMARI, épouse ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor,
- M. Gérard PASTORELLI, Administrateur Délégué de sociétés,
- M^{lle} Isabelle PICCO, Premier Conseiller à la Mission Permanente de la Principauté auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York,
- MM. Jean-Pierre PIGERRE, Artiste-Musicien à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, Professeur d'alto-solo à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III, Membre du Quintette Pro Arte,
Claude PLASSERAUD, Professeur de Sciences et Techniques Economiques au Lycée Albert 1^{er},
- Natale PUGLIESE, Administrateur de sociétés,
Marc RENAUD, Membre assesseur du Collège salarié au Tribunal du Travail,
Bernard ROUSSELOT, Administrateur-Délégué de banque,

MM. Xavier RUGERONI, Directeur Général de l'Hôtel Méridien Beach Plaza,

José SACRE, Animateur, Présentateur de télévision,

Jean-Pierre SIRI, Directeur de l'Hôtel Hermitage,

Alain SIRITO, Pharmacien,

Habib SLIM, Professeur à la Faculté de Droit de Tunis, Membre du Conseil Scientifique de l'Institut du Droit de la Mer (Indemer),

M^{mes} Gisèle SMIKA, épouse BARRAL, Professeur agrégé en Sciences et Vie de la Terre au Lycée Albert 1^{er},

Françoise SOULIMAN, Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Alpes Maritimes,

Père Jean SUSINI, Chanoine de la Cathédrale, Chancelier de l'Archevêché,

MM. Franck TASCHINI, Administrateur des Domaines,

Giuseppe VALENZANO MENADA, Administrateur de Sociétés,

Alain VAN DEN CORPUT, Commandant Principal-Inspecteur de police à la Direction de la Sûreté Publique,

M^{me} Valérie VIORA, épouse PUYO, Secrétaire Général du Conseil National,

MM. Alain WEILL, Président et Administrateur de sociétés,

Roland WEILL, Professeur d'Education Physique et Sportive au Collège Charles III.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 264 du 17 novembre 2005 portant élévations dans l'Ordre de Grimaldi.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre de Grimaldi, modifiée par les ordonnances souveraines n° 2.283 du 19 juillet 1960 et n° 3.718 du 23 décembre 1966 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont élevés à la dignité de Grand-Officier de l'Ordre de Grimaldi :

M. Charles BALLERIO, Président du Conseil de la Couronne,

S.E.M. Raoul BIANCHERI, Ministre Plénipotentiaire, Chancelier des Ordres de Saint-Charles et de Grimaldi,

S.E.M. Jean GREThER, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de Notre Cabinet,

Col. Serge LAMBLIN, Notre Chambellan,

S.E.M. Christian ORSETTI, Notre Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de M. le Président de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Grimaldi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 265 du 17 novembre 2005 portant promotions ou nominations dans l'Ordre de Grimaldi.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.028 du 18 novembre 1954 instituant l'Ordre de Grimaldi, modifiée par les ordonnances souveraines n° 2.283 du 19 juillet 1960 et n° 3.718 du 23 décembre 1966 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont promus ou nommés dans l'Ordre de Grimaldi :

Au grade de COMMANDEUR :

M. Michel CHIAPPORI, Architecte-Conservateur de Notre Palais,

M^{me} Louise GRILLO, épouse AZZOAGLIO, Notre ancienne Secrétaire Particulière,

M. Robert PROJETTI, Chef de Notre Secrétariat Particulier, Conseiller à Notre Cabinet.

Au grade D'OFFICIER :

M. Jean BESINS, Président de société,

M^{mes} Liliane DURANDO, Secrétaire de S.A.S. la Princesse Antoinette,

Edith JEANNE, épouse BESINS, Médecin,

Anna-Sylvia MICHELOZZI, épouse GIDOIN, Chef de bureau à Notre Service d'Honneur.

Au grade de CHEVALIER :

M. Eric DE GRAFFENRIED, Consul Général honoraire de Monaco à Berne,

MM. Christian DORDA, Consul honoraire de Monaco à Vienne,

Michel GORZALA, Assistant à Notre Service d'Honneur,

Col. Thierry JOUAN, Notre Aide de Camp,

M^{me} Véronique MOREAU, épouse SIMIAN, Secrétaire Particulière de S.A.R. la Princesse de Hanovre,

MM. Roger MULLOT, Commerçant, Président-Délégué de société,

Giovanni PUOTI, Consul honoraire de Monaco à Rome,

Giovanni Piero SANNA, Consul honoraire de Monaco à Cagliari,

M^{me} Katia ZYSKOWSKI, Secrétaire Assistante au Service de Presse de Notre Palais.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Grimaldi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 266 du 17 novembre 2005 portant promotions ou nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 689 bis du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Sont promus ou nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

Au grade de COMMANDEUR :

D^r Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Maire de Tourrette-Levens, Membre du Comité d'Organisation du Festival International du Cirque,

M^{me} Marie-Claire HUGUEN, veuve VAN DONGEN,

MM. Marek JANOWSKI, Directeur artistique et musical de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo,

Maurice SEGOURA, Antiquaire, co-fondateur de la Biennale Internationale des Joailliers et Antiquaires,

Alexandre SOSNOVSKI dit « Sacha SOSNO », Artiste Peintre et Sculpteur.

Au grade d'OFFICIER :

MM. Emilien BOUGLIONE, Artiste - Maître Ecuyer, Directeur Propriétaire de Cirque,

Patrice CELLARIO, Commissaire Général du Festival Mondial du Théâtre Amateur,

M^{lle} Danielle DAUMERIE, Présidente de la Compagnie de théâtre Florestan,

M. Michel ENRICI, ancien Directeur de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques,

M^{me} Arlette GRUSS, Artiste - Directrice Propriétaire de Cirque,

MM. Ernest PIGNON ERNEST, Artiste-peintre, Scénographe et Décorateur des Ballets de Monte-Carlo,

Urs PILZ, Directeur artistique du Festival International du Cirque de Monte-Carlo,

Enis TOGNI, Directeur-propriétaire de cirque,

Boris TRAILINE, Impréario des Ballets de Monte-Carlo.

Au grade de CHEVALIER :

M^{me} Marylaure BAJOLI, épouse PASTORELLI, Secrétaire Général du Comité National Monégasque des Arts Plastiques,

MM. Jean-Gaël BIANCHERI, Instituteur spécialisé au Collège Charles III,

Maurizio CAVAZZUTI, Créateur graphiste,

Michel CROSSET, Directeur de l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III,

Philippe CURAU, Assistant de Direction au Théâtre Princesse Grace,

Mme Marie-Anne EBBING, épouse LOSCO, Professeur de chant choral à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III,

Mlle Judith-Anne GANTLEY, Administrateur de la Librairie Irlandaise Princesse Grace,

Mme Hélène KEHAYAS, épouse GASTAUD, Membre du Conseil d'Administration de l'Association « Studio de Monaco »,

MM. Ilio MASPRONE, Directeur et éditeur de journaux, journaliste,

Michel MATHIS, Documentaliste à la Vidéothèque Municipale,

Robert ROC DE BANDE, Vice-Président du Pen Club,

M^{mes} Isabelle ROSTICHER, épouse LOMBARDOT, Professeur de dessin d'art à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques,

Chantal TRICETTI, épouse BERTRAND, Secrétaire-Général Adjoint de l'Association « Studio de Monaco », Membre de la Maîtrise de la Cathédrale,

MM. Maurizio ULINO, Universitaire et Historien,

Manolo VALDES, Artiste Sculpteur et Peintre.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce

qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 267 du 18 novembre 2005 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 concernant la Médaille d'Honneur ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 abrogeant les dispositions de l'article 2 de l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 647 du 13 novembre 1952 portant modification des articles 3 de l'ordonnance du 5 février 1894 et 1^{er} de l'ordonnance souveraine n° 333 du 20 avril 1925 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.719 du 23 décembre 1966 portant modification des articles 1^{er} et 3 de l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur d'Argent est accordée à :

M. Henry BONAFEDE, Employé à Notre Château de Marchais,

MM. Jean-Claude CURCIO,
Paul FEDE,
Jean-Marie LEUCCI,
Michel PEDRONI,
M^{lle} Anne-Marie REBAUDO,

Employés à
Notre Palais

MM. Serge VIALE,

Jean-Marc LAURA.

Employés à
Notre Palais

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Bronze est accordée à :

MM. Stefano ALLAVENA,
Giovanni DE BONO,
Christian GARCIA,
William GRASSI,
M^{lle} Sigrid GONELLA,
MM. Claude MAS,
Nicolas PAYEN,
Franco PORCARO
Rémy ESPOSITO,
Franck SANCHEZ,
Jean-Charles SCARLOT.

Employés à
Notre Palais

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille cinq.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 268 du 18 novembre 2005 accordant la Médaille du Travail.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 284 du 6 décembre 1924 instituant une Médaille du Travail ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail d'Argent est accordée à :

| | |
|---|------------------------------|
| M ^{mes} Rita GILARDINI, épouse PIZZIO, |] Employés à Notre Palais |
| Clara FERRERO, | |
| M. Mario PIZZIO. | |

ART. 2.

La Médaille du Travail de Bronze est accordée à :

| | |
|--|------------------------------|
| M ^{me} Marie-Claire PILLITTERI, épouse AMET, |] Employés à Notre Palais |
| MM. Jean BOUCARUT, | |
| Yannick DALMAZZONE, | |
| Alain MENDONCA, | |
| M ^{me} Chantal REMOND, | |
| MM. Graziano RESCIGNO, Ludovic VALLAT. | |

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre deux mille cinq.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
R. NOVELLA.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2005-552 du 9 novembre 2005 approuvant la modification apportée aux statuts de l'association dénommée « University Friendship Association ».

Nous, Ministre de la Principauté,

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-419 du 9 juillet 2002 autorisant l'association dénommée « University Friendship Association » ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la modification de l'article 8 des statuts de l'association dénommée « University Friendship Association » adoptée au cours de l'assemblée générale de ce groupement, réunie le 28 juillet 2005.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2005-553 du 9 novembre 2005 approuvant la modification apportée aux statuts de l'association dénommée « O2VIE ».

Nous, Ministre de la Principauté,

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2005-471 du 14 septembre 2005 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée « O2VIE » ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la modification de la dénomination de l'association dénommée « O2VIE », qui s'intitule désormais « O2VIE Monaco ».

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2005-554 du 9 novembre 2005 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.

Nous, Ministre de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, les annexes I et II dudit arrêté sont modifiées conformément aux annexes du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ANNEXE I A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2005-554
DU 9 NOVEMBRE 2005 MODIFIANT L'ARRETE
MINISTERIEL N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT
APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE
N° 15.321 DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX
PROCEDURES DE GEL DES FONDS
AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME

- L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

1) La mention «Hani El Sayyed Elsebai Yusef (alias Abu Karim), né le 1.3.1961, à Qaylubiyah. Nationalité : égyptienne. Renseignement complémentaire : réside au Royaume-Uni.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par les données suivantes :

« Hani Al-Sayyid Al-Sebai [alias a) Hani Youssef Al-Sebai, b) Hani Youssef, c) Hany Youssef, d) Hani Yusef, e) Hani al-Sayyid Al-Sabai, f) Hani al-Sayyid El Sebai, g) Hani al-Sayyid Al Siba'i, h) Hani al-Sayyid El Sabaay, i) El-Sababt, j) Abu Tusnin, k) Abu Akram, l) Hani El Sayyed Elsebai Yusef, m) Abu Karim]. Adresse : Londres, Royaume-Uni. Né le : a) 1.3.1961, b) 16.6.1960, à Qaylubiyah, en Égypte. Nationalité : égyptienne.»

2) La mention «El Sayed Ahmad Fathi Hussein Elaiwa [alias a) Hatim, b) Hisham, c) Abu Umar], né le 30.7.1964, à Suez. Nationalité égyptienne.» sous la rubrique «Personnes physiques» est remplacée par la mention suivante :

« Al Sayyid Ahmed Fathi Hussein Eliwah [alias a) Al Sayyid Ahmed Fathi Hussein Eliwa, b) Al Sayyid Ahmed Fathi Hussein Alaiwah, c) Al Sayyid Ahmed Fathi Hussein Elaiwa, d) Al Sayyid Ahmed Fathi Hussein Ilewah, e) Al Sayyid Ahmed Fathi Hussein Alaywah, f) El Sayed Ahmad Fathi Hussein Elaiwa, g) Hatim, h) Hisham, i) Abu Umar], né le : a) 30.7.1964, b) 30.01.1964, à : a) Suez, Égypte, b) Alexandrie, Égypte. Nationalité : égyptienne. Renseignement complémentaire : vit au Royaume-Uni. »

ANNEXE II A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2005-554 DU
9 NOVEMBRE 2005 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321
DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCEDURES
DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE
CONTRE LE TERRORISME

- La liste actualisée à l'annexe II de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 est la suivante :

1. Personnes

1) ABOU, Rabah Naami (alias Naami Hamza ; alias Mihoubi Faycal ; alias Fellah Ahmed ; alias Dafri Rème Lahdi), né le 1.2.1966 à Alger (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al Hijra).

2) ABOUD, Maisi (alias «l'Abderrahmane suisse»), né le 17.10.1964 à Alger (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

3) AL-MUGHASSIL, Ahmad Ibrahim (alias ABU OMRAN ; alias Al-Mughassil, Ahmed Ibrahim), né le 26.6.1967 à Qatif-Bab al Shamal (Arabie saoudite) ; ressortissant de l'Arabie saoudite.

4) AL-NASSER, Abdelkarim Hussein Mohamed, né à Al Ihsa (Arabie saoudite) ; ressortissant de l'Arabie saoudite.

5) AL YACOUB, Ibrahim Salih Mohammed, né le 16.10.1966 à Tarut (Arabie saoudite) ; ressortissant de l'Arabie saoudite.

6) ARIOUA, Azzedine, né le 20.11.1960 à Constantine (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al Hijra).

7) ARIOUA, Kamel (alias Lamine Kamel), né le 18.8.1969 à Constantine (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

8) ASLI, Mohamed (alias Dahmane Mohamed), né le 13.5.1975 à Ain Taya (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

9) ASLI, Rabah, né le 13.5.1975 à Ain Taya (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

10) ATWA, Ali (alias BOUSLIM, Ammar Mansour ; alias SALIM, Hassan Rostom), Liban, né en 1960 au Liban ; ressortissant du Liban.

11) DARIB, Noureddine (alias Carreto ; alias Zitoun Mourad), né le 1.2.1972 en Algérie (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

12) DJABALI, Abderrahmane (alias Touil), né le 1.6.1970 en Algérie (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

13) EL-HOORIE, Ali Saed Bin Ali (alias AL-HOURI, Ali Saed Bin Ali ; alias EL-HOURI, Ali Saed Bin Ali), né le 10.7.1965 ou le 11.7.1965 à El Dibabiya (Arabie saoudite) ; ressortissant de l'Arabie saoudite.

14) FAHAS, Sofiane Yacine, née le 10.9.1971 à Alger (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

15) IZZ-AL-DIN, Hasan (alias GARBAYA, Ahmed ; alias SA-ID ; alias Salwwan, Samir), Liban, né en 1963 au Liban, ressortissant du Liban.

16) LASSASSI, Saber (alias Mimiche), né le 30.11.1970 à Constantine (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

17) MOHAMMED, Khalid Shaikh (alias ALI, Salem ; alias BIN KHALID, Fahd Bin Adballah ; alias HENIN, Ashraf Refaat Nabith ; alias WADOOD, Khalid Abdul), né le 14.4.1965 ou le 1.3.1964 au Pakistan, passeport n° 488555.

18) MOKTARI, Fateh (alias Ferdi Omar), né le 26.12.1974 à Hussein Dey (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

19) MUGHNIYAH, Imad Fa'iz (alias MUGHNIYAH, Imad Fayiz), officier supérieur des services de renseignements du Hezbollah, né le 7.12.1962 à Tayr Dibba (Liban), passeport n° 432298 (Liban).

20) NOUARA, Farid, né le 25.11.1973 à Alger (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

21) RESSOUS, Hoari (alias Hallasa Farid), né le 11.9.1968 à Alger (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

22) SEDKAOUI, Noureddine (alias Nounou), né le 23.6.1963 à Alger (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

23) SELMANI, Abdelghani (alias Gano), né le 14.6.1974 à Alger (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

24) SENOUCI, Sofiane, née le 15.4.1971 à Hussein Dey (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

25) SISON, Jose Maria (alias Armando Liwanag, alias Joma, responsable du Parti communiste des Philippines, y compris la NPA) né le 8.2.1939 à Cabugao, Philippines.

26) TINGUALI, Mohammed (alias Mouh di Kouba), né le 21.4.1964 à Blida (Algérie) (membre d'al-Takfir et d'al-Hijra).

2. Groupes et Entités

1) Organisation Abou Nidal (Conseil révolutionnaire du Fatah, Brigades révolutionnaires arabes, Septembre noir, et Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes).

2) Brigade des martyrs Al-Aqsa.

3) Al-Aqsa e.V.

4) Al-Takfir et al-Hijra.

5) Aum Shinrikyo (AUM, Aum Vérité suprême, Aleph).

6) Babbar Khalsa.

7) Parti communiste des Philippines, y compris la New People's Army (NPA), Philippines, lié à Sison Jose Maria C. (alias Armando Liwanag, alias Joma, responsable du Parti communiste des Philippines, y compris la NPA).

8) Gama'a al-Islamiyya (Groupe islamique), (Al-Gama'a al-Islamiyya, IG).

9) Front islamique des combattants du Grand Orient (IBDA-C).

10) Hamas (y compris Hamas-Izz al-Din al-Qassem).

11) Holy Land Foundation for Relief and Development (Fondation de la Terre sainte pour le secours et le développement).

12) International Sikh Youth Federation (ISYF).

13) Kahane Chai (Kach).

14) Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) (alias KADEK, alias KONGRA-GEL).

15) Mujahedin-e Khalq Organisation (MEK ou MKO) [moins le «Conseil national de la Résistance d'Iran» (NCRI)] [Armée nationale de libération de l'Iran (la branche militante de la MEK), les Mujahidines du peuple d'Iran, la Société musulmane des étudiants iraniens].

16) Armée de libération nationale (Ejército de Liberación Nacional).

17) Front de libération de la Palestine (FLP).

18) Jihad islamique palestinienne.

19) Front populaire de libération de la Palestine (FPLP).

20) Front populaire de libération de la Palestine - Commandement général (FPLP-Commandement général).

21) Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC).

22) Armée/Front/Parti révolutionnaire populaire de libération (DHKP/C), [Devrimci Sol (Gauche révolutionnaire), Dev Sol].

23) Sentier lumineux (SL) (Sendero Luminoso).

24) Stichting Al Aqsa (alias Stichting Al Aqsa Nederland, alias Al Aqsa Nederland).

25) Forces unies d'autodéfense de Colombie (Autodefensas Unidas de Colombia - AUC).

Arrêté Ministériel n° 2005-555 du 9 novembre 2005 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « RICH COURT (MONACO) S.A.M. ».

NOUS, Ministre de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « RICH COURT (MONACO) S.A.M. », présentée par le fondateur ;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros, divisé en 1.500 actions de 100 euros chacune, reçu par M^e H. REY, notaire, le 5 septembre 2005 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes, modifiée par la loi n° 1.208 du 24 décembre 1998 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite par actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée « RICHCOURT (MONACO) S.A.M. » est autorisée.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 5 septembre 2005.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco, dans les délais et après accomplissement des formalités prévues par les lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le Président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues, préalablement à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2005-556 du 9 novembre 2005 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « GALERIE MARLBOROUGH - MICHEL PASTOR S.A.M. ».

NOUS, Ministre de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « GALERIE MARLBOROUGH - MICHEL PASTOR S.A.M. » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 26 septembre 2005 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.365 du 20 novembre 1969 portant réglementation des professions d'antiquaires, brocanteurs et assimilés ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification :

- de l'article 16 des statuts (année sociale) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 septembre 2005.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2005-557 du 9 novembre 2005 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « HSBC PRIVATE BANK (MONACO) S.A. ».

NOUS, Ministre de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « HSBC PRIVATE BANK (MONACO) S.A. » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 1^{er} septembre 2005 ;

Vu l'ordonnance du 4 août 1899 sur le commerce de la banque ;

Vu la loi n° 594 du 15 juillet 1954 sur le commerce de la banque et des établissements financiers ;

Vu la Convention franco-monégasque sur le contrôle des changes du 14 avril 1945 ayant fixé le principe de l'application à Monaco de la réglementation bancaire française et les échanges de lettres du 18 mai 1963, du 27 novembre 1987 et du 10 mai 2001 relatifs à la réglementation bancaire dans la Principauté ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.889 du 18 février 1999 relative à la réglementation applicable aux établissements de crédit de la Principauté ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 26 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont autorisées les modifications :

- de l'article 6 des statuts (apports) ;

- de l'article 7 des statuts ayant pour objet de porter le capital social de la somme de 86.025.000 euros à celle de 106.020.000 euros ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} septembre 2005.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2005-558 du 9 novembre 2005 portant dissolution de l'association dénommée « Monaco Valeurs Humaines ».

Nous, Ministre de la Principauté,

Vu la loi n° 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 90-593 du 13 décembre 1990 portant approbation des statuts et autorisant une association dénommée « Monaco Valeurs Humaines » ;

Vu la décision de l'assemblée générale réunie le 30 septembre 2005 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est dissoute, à sa demande, l'association dénommée « Monaco Valeurs Humaines ».

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le neuf novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2005-582 du 14 novembre 2005 instituant une zone de vitesse limitée temporaire et des zones interdites temporaires dans l'espace maritime.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.198 du 27 mars 1998 portant Code de la Mer ;

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 2.318 du 16 août 1960 conférant au Directeur de la Sûreté Publique des attributions en matière de police maritime ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 novembre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du vendredi 18 novembre 2005, à 8 h 00, jusqu'au lundi 21 novembre 2005, à 20 h 00, il est institué une zone de vitesse limitée couvrant la totalité de l'espace maritime monégasque situé entre la côte et une ligne comprise entre les points de coordonnées suivantes :

- à l'Ouest 43° 40, 53 N – 007° 26, 36 E

- à l'Est 43° 41, 36 N – 007° 28, 47 E

La navigation des navires et engins de toute nature est strictement limitée à 10 nœuds.

ART. 2.

La zone de vitesse limitée définie à l'article premier est représentée sur un plan consultable dans les capitaineries et au poste de la Division de Police Maritime et Aéroportuaire.

ART. 3.

Pendant la période définie à l'article 1^{er}, une zone de 300 mètres autour des bâtiments de guerre mouillés en rade est strictement interdite à toute pénétration : la navigation, le mouillage, la pêche, la pêche sous-marine, la pratique des bains de mer et des sports nautiques ainsi que la plongée sous-marine y sont prohibés.

ART. 4.

La Direction des Affaires Maritimes et la Direction de la Sûreté Publique - Division de Police Maritime et Aéroportuaire peuvent, à titre exceptionnel, accorder des dérogations à l'interdiction édictée à l'article premier et à l'article 4.

ART. 5.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2005-583 du 14 novembre 2005 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.676 du 14 février 2003 portant nomination d'un Administrateur principal à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Vu la requête de Mlle Véronique CAMPANA en date du 14 septembre 2005 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mlle Véronique CAMPANA, Administrateur principal à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 22 mai 2006.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2005-584 du 14 novembre 2005 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.750 du 27 mars 2003 portant nomination d'un Administrateur à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu la requête de Mme Nathalie SANMORI-GWOZDZ en date du 7 septembre 2005 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 12 octobre 2005 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Nathalie GIOBERGIA, épouse SANMORI-GWOZDZ, Administrateur à la Direction de l'Expansion Economique, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 23 mai 2006.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur de la Fonction Publique et des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatorze novembre deux mille cinq.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2005-086 du 10 novembre 2005 portant nomination d'un Graveur-manutentionnaire dans les Services Communaux (Jardin Exotique).

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune ;

Vu l'arrêté municipal n° 2000-40 du 11 mai 2000 portant nomination et titularisation d'un Cantonnier dans les Services Communaux (Service Municipal des Travaux) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-094 du 25 novembre 2003 portant nomination d'un Cantonnier dans les Services Communaux (Jardin Exotique) ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Stephan DE LUCA est nommé dans l'emploi de Graveur-manutentionnaire au Jardin Exotique, avec effet au 20 novembre 2005.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 10 novembre 2005, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 10 novembre 2005.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions ».

Le public est informé qu'une nouvelle édition de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions » est désormais disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines.

Pour les conditions d'envoi des dossiers, se reporter aux indications figurant in fine des avis de recrutement.

Avis de recrutement n° 2005-149 d'un Attaché Principal à la Direction de l'Expansion Economique.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché Principal à la Direction de l'Expansion Economique pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 321/411.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Baccalauréat ;
- posséder une expérience professionnelle ou un nombre d'années d'études complémentaires dans le domaine informatique d'au moins deux années.

Avis de recrutement n° 2005-154 d'un Comptable à l'Administration des Domaines.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Comptable à l'Administration des Domaines pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 321/411.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder le diplôme du Baccalauréat dans le domaine de la comptabilité ou bien un titre spécifique afférent à la fonction s'établissant au niveau de ce diplôme ;
- posséder une expérience professionnelle ou un nombre d'années d'études complémentaires dans le domaine de la comptabilité d'au moins deux années ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Lotus).

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser, à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cedex, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
- un extrait de l'acte de naissance ;

- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;

- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;

- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ÉCONOMIE**

Administration des Domaines.

Appel à candidature du bar du Théâtre de la Salle des Variétés.

L'Administration des Domaines fait savoir que le bar du Théâtre de la Salle des Variétés va être donné en exploitation à un concessionnaire.

A cet effet, une consultation est lancée. Les professionnels de la restauration souhaitant se porter candidat pourront retirer le dossier de candidature auprès de l'Administration des Domaines, Division Bureau Central d'Approvisionnement, 24, rue du Gabian à Monaco, dans les dix jours suivant ladite parution.

Monaco, le 18 novembre 2005.

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ**

Direction du Travail.

Communiqué n° 2005-13 du 7 novembre 2005 relatif au jeudi 8 décembre 2005 (jour de l'Immaculée Conception), jour férié légal.

Aux termes de la loi n° 798 et de la loi n° 800, modifiée, du 18 février 1966, le 8 décembre 2005, est un jour férié, chômé et payé pour l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur mode de rémunération.

Compte tenu des obligations légales rappelées dans la circulaire de la Direction du Travail n° 79-93 du 13 novembre 1979 (publiée au Journal de Monaco du 23 novembre 1979), ce jour férié légal sera également payé s'il tombe, soit le jour de repos hebdomadaire du travailleur, soit un jour normalement ou partiellement chômé dans l'entreprise.

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2005-088 d'un poste de Femme de ménage à la Bibliothèque Louis Notari, dépendant de la Médiathèque Municipale.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Femme de ménage est vacant à la Bibliothèque Louis Notari, dépendant de la Médiathèque Municipale.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'une expérience dans le domaine de l'entretien ;
- être très dynamique afin de pouvoir effectuer de gros travaux de nettoyage dans les différents bâtiments municipaux ;
- être apte à porter des charges lourdes ;
- être d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail.

Avis de vacance d'emploi n° 2005-089 d'un poste d'Employé(e) de bureau à la Bibliothèque Louis Notari, dépendant de la Médiathèque Municipale.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Employé(e) de bureau est vacant à la Bibliothèque Louis Notari, dépendant de la Médiathèque Municipale.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'une expérience d'au moins deux ans en Médiathèque publique ;
- savoir utiliser les outils informatiques suivants : logiciel de gestion de Médiathèque Bibliomondo, Word, Excel et Lotus ;
- avoir pratiqué le catalogage informatisé et avoir une expérience dans la gestion des commandes en librairie ;
- être d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, notamment le samedi matin et les soirées jusqu'à 19 heures.

Avis de vacance d'emploi n° 2005-090 d'un poste de Secrétaire à la Crèche de Monaco-Ville au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Secrétaire est vacant à la Crèche de Monaco-Ville au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du baccalauréat ou justifier d'une expérience professionnelle en matière de secrétariat d'au moins deux années ;
- posséder des qualités d'accueil ;

- présenter de sérieuses connaissances et une bonne pratique des logiciels de bureautique (Word, Excel) ;
- des notions de gestion et comptabilité seraient appréciables.

Avis de vacance d'emploi n° 2005-091 d'un poste d'Auxiliaire de vie au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Auxiliaire de vie est vacant au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un des diplômes suivants : CAFAD, CAFAS, DPAS, DEAVS ou à défaut avoir effectué un stage de formation complété par une expérience en milieu hospitalier ou en maison de retraite ;
- posséder une expérience en matière de travail à domicile ;
- faire preuve d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, de manière à pouvoir assumer un service de jour et/ou de nuit, samedis, dimanches et jours fériés compris ;
- posséder des qualités humaines permettant un contact permanent avec les personnes du 3^e Age.

Avis de vacance d'emploi n° 2005-092 d'un poste d'Auxiliaire de vie au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Auxiliaire de vie est vacant au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un des diplômes suivants : CAFAD, DEAVS, CAFAS, DPAS, ou à défaut avoir effectué un stage de formation complété par une expérience en milieu hospitalier ou en maison de retraite ;
- posséder une expérience en matière de travail à domicile ;
- faire preuve d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, de manière à pouvoir assumer un service de jour et/ou de nuit, samedis, dimanches et jours fériés compris ;
- posséder des qualités humaines permettant un contact permanent avec les personnes du 3^e Age.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances d'emplois visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans les dix jours de leur publication au "Journal de Monaco", un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
 - un curriculum vitae ;
 - deux extraits de l'acte de naissance ;
 - un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
 - un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
 - une copie certifiée conforme des titres et références présentés.
- Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Théâtre des Variétés

le 21 novembre, à 18 h 15,

Conférence sur le thème « Voir et Croire, la peinture Religieuse à Monaco, XVII^e et XVIII^e siècles » par Claude Passet, organisée par l'Espace Culturel Fra Angelico.

le 22 novembre, à 20 h 30,

Les Mardis du Cinéma - projection cinématographique « Dodes'cadem » de Akira Kurosawa, organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

le 23 novembre, à 12 h 30,

« Les Midis Musicaux » concert de musique de chambre par les musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo. Soliste : Delphine Hueber, flûte, Matthieu Bloch et Fabrice Ledecker, hautbois, Marie-B. Barrière et Pascal Agogue, clarinettes, Michel Mugot et Frédéric Chasline, bassons, David Pauvert et Laurent Beth, cors. Au programme : Gounod et D'Indy.

le 23 novembre, à 18 h,

Concert d'Automne par les élèves de l'Académie de Musique Rainier III

le 24 novembre, à 18 h 15,

Conférence sur le thème « L'Art Moderne : ruptures et continuité - 1906-1916 : La décennie de la grande rupture, du Cubisme à Dada » par Christian Loubet, Professeur des Universités en Histoire de l'Art et des Mentalités modernes, organisée par l'Association Monégasque pour la Connaissance des Arts.

le 25 novembre, à 20 h 30,

Représentation théâtrale - « Boeing - Boeing » de Marc Camoletti par la Compagnie Athena. Exposition de photos de Venice et peintures de Letizia Togni.

le 27 novembre, à 15 h,

Spectacle musical (théâtre, chant et musique) organisé par l'Association Rencontres Chrétiennes.

le 28 novembre, à 18 h 15,

Conférence sur le thème « Mes coups de cœur en Toscane » par Damien Wigny organisée par la Società Dante Alighieri de Monaco.

Théâtre Princesse Grace

le 22 novembre, à 21 h,

Représentation théâtrale - « Fanny » de Marcel Pagnol par la Compagnie Jean Franval.

du 24 au 26 novembre, à 21 h, et le 27 novembre, à 15 h,

Représentations théâtrales - « Jacques a dit » de et avec Marc Fayet, Anne Loiret, Gérard Loussine, Elisa Maillot, Lysiane Meis et Stéphane Wojtowicz.

Association des Jeunes Monégasques

le 18 novembre,

Concert Pop Rock avec My Elastic Eye et Princess Cum.

Grimaldi Forum

le 18 novembre, à 20 h 30,

Concert de musique pop-rock avec Mickey 3D.

jusqu'au 20 novembre (ouvert au public les 19 et 20 novembre),

1^{er} Salon Babyboss axé sur l'élite des produits et services tournés vers l'univers du bébé, de sa conception à sa 10^e année, organisé par Naseba.

le 20 novembre,

Journée des Droits de l'Enfant.

Quai Albert 1^{er}

jusqu'au 19 novembre,

Foire-attractions organisée par la Mairie de Monaco.

Hôtel de Paris

le 20 novembre, à 16 h,

Concert de musique classique avec Marie-Josèphe Jude et Daniela Dubach, pianos et Alexandre Dubach, violon, organisé par l'Association Stradivari.

Salle Garnier

les 21 (soirée de gala), 23 et 25 novembre, à 20 h et le 27 novembre, à 15 h,

Dans le cadre de la Fête Nationale Monégasque et de l'inauguration de la Salle Garnier - « Il Viaggio a Reims » de Rossini avec les Chœurs de l'Opéra de Monte-Carlo et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Maurizio Benini, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Musée d'Anthropologie Préhistorique

le 21 novembre, à 21 h,

Conférence - « La Transition Paléolithique moyen - Paléolithique supérieur à Grimaldi (Ligurie, Italie) » par Mme Suzanne Simone, organisée par l'Association Monégasque de Préhistoire.

le 28 novembre, à 21 h,

Conférence - « De la mer aux Merveilles » par M. Gilbert Bianchi, organisée par l'Association Monégasque de Préhistoire.

Princess Grace Irish Library

le 21 novembre, à 20 h,

Conférence en langue anglaise par Christian Pietschiny, peintre allemand.

Maison de l'Amérique Latine

le 25 novembre, à 19 h 30,

Conférence sur le thème : « Le Soleil de Prague » présenté par Charles Tinelli, Professeur d'Histoire de l'Art.

Espace Fontvieille

du 25 au 28 novembre,

10^e salon « Monte-Carlo Gastronomie », organisé par le Groupe Promocom.

Cathédrale de Monaco

le 27 novembre,

Dans le cadre de la Fête de Sainte-Cécile,

- à 10 h 30, messe basse concélébrée avec la participation des ensembles musicaux de la Principauté ;

- à 11 h 20, Hommage à la Famille Souveraine sur la Place du Palais.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,

Foire à la brocante.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,

Le Micro - Aquarium :

Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I^{er} de Monaco « La Carrière d'un Navigateur ».

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne de S.A.S le Prince Rainier III.

Ouvert tous les jours, de 10 h à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 26 novembre, de 15 h à 20 h, sauf dimanches et jours fériés,

Exposition de peinture sur le thème « Les Natures Mortes sont les Paysages de l'Ame ! » de Giuseppe Carta.

du 21 au 26 novembre, de 15 h à 20 h, sauf dimanches et jours fériés,

Exposition des nouvelles Créations de Bijoux de Luigi Farella et Maria d'Orlando, Œuvre Humanitaire en faveur de l'Œuvre de Sœur Marie.

Association des Jeunes Monégasques

jusqu'au 18 novembre, de 15 h à 20 h, sauf les dimanches et lundis,

Exposition de Pierre Agostini.

Galerie Marlborough

jusqu'au 27 janvier 2006, du lundi au vendredi, de 11 h à 18 h, sauf jours fériés.

Exposition de peintures et sculptures de Grisha Bruckin.

Salle d'exposition du quai Antoine 1^{er}

jusqu'au 27 novembre, de 13 h à 19 h,

Salon du Comité National Monégasque de l'Association Internationale des Arts Plastiques auprès de l'U.N.E.S.C.O. avec pour invités d'honneur des artistes tunisiens, sur le thème « Célébration », à l'occasion des 50 ans de l'Association.

Jardin Exotique

jusqu'au 4 décembre,

Exposition de collages sur le thème « Cactus » de Martine-Annick Rosticher.

Congrès*Fairmont Monte-Carlo*

les 24 et 25 novembre,

Novonordisk.

du 27 au 30 novembre,

Autointeriors Conference.

Grimaldi Forum

du 20 au 22 novembre,

European Academy of Childhood Disability Congress.

Congrès sur les Pathologies de l'Enfance Handicapée.

les 25 et 26 novembre,

Journées Monégasques de Thrombose et Hémostase.

les 26 et 27 novembre,

Réunion Pharmaceutique Pfizer.

Hôtel Hermitage

jusqu'au 21 novembre,

Mitsubishi.

Hôtel Méridien - Beach Plaza

du 21 au 25 novembre,

CFO Italie 2005 - 2nd Chief Financial Officer Meeting.

Monte-Carlo Bay Hôtel

jusqu'au 18 novembre,

Luxury Marketing Council.

du 21 au 25 novembre,

Sanofi Aventis.

Musée Océanographique

jusqu'au 18 novembre,

Workshop Accobams.

Hôtel Columbus

jusqu'au 19 novembre,

The New Lexus IS Training Event.

Sporting d'Hiver

du 25 au 27 novembre,

Opéra Europa - Réunion des Directeurs d'Opéra.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

le 20 novembre,

Coupe Ancian - Stableford.

le 27 novembre,

Coupe des Racleurs - Stableford (R)

Stade Louis II

le 19 novembre, à 17 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : AS Monaco / AS Saint-Etienne.

le 24 novembre, à 21 h,

U.E.F.A. Cup - Phase de groupe : AS Monaco / Hamburg SV.

Port Hercule

du 20 au 27 novembre,

Course - 6^e No Finish Line, organisée par l'Association Children and Future.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Les demandes d'insertions commerciales sont à envoyer au Journal de Monaco par voie électronique à l'adresse suivante : journaldemonaco@gouv.mc.

Les avis relatifs à la dissolution anticipée des sociétés ne sont publiés qu'après versement d'une provision de 350 euros.

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, le Juge-Commissaire de la liquidation des biens de Joseph DERI, ayant exercé le commerce sous l'enseigne « PEINTURE ET DECORS », a autorisé André GARINO, syndic de ladite liquidation des biens, à régler aux créanciers chirographaires un dividende égal à 8,27 % du montant de leur créance définitivement

admise au passif de ladite liquidation des biens, pour un total de 72.734,65 euros.

Monaco, le 8 novembre 2005.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Jérôme FOUGERAS LAVERGNOLLE, Juge-Commissaire de la cessation des paiements de la société anonyme monégasque DIGITAL COMPUTER SYSTEM TRADING « D.C.S. TRADING », a autorisé ladite société à poursuivre son activité, sous le contrôle du syndic Jean-Paul SAMBA, pendant une durée de trois mois à compter de la présente ordonnance.

Monaco, le 8 novembre 2005.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit, prononcé la liquidation des biens de Patrice CROVETTO, ayant exercé le commerce sous l'enseigne « MONAROC », 42, boulevard du Jardin Exotique à Monaco.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du code de commerce.

Fait à Monaco, le 10 novembre 2005.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

constaté l'état de cessation des paiements de la société anonyme monégasque MONTE CARLO SAT ayant eu son siège 20, boulevard Rainier III à Monaco,

fixé provisoirement la date de cette cessation des paiements au 1^{er} mars 2005,

prononcé dès à présent la liquidation des biens de cette débitrice,

nommé Isabelle BERRO-LEFEVRE, Premier Juge au Tribunal, en qualité de juge commissaire,

désigné Bettina DOTTA, expert-comptable, en qualité de syndic.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du code de commerce.

Fait à Monaco, le 10 novembre 2005.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

constaté l'état de cessation des paiements de la société en nom collectif PANI & PHILLIPS, devenue la société en commandite simple PHILLIPS et Cie, ayant son siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco et exerçant le commerce sous l'enseigne MULTIBAT MC, ainsi que la cessation des paiements de l'associé Angelo PANI et de l'associé, devenu gérant commandité, Franck PHILLIPS,

fixé provisoirement au 1^{er} janvier 2005 la date de ces cessations des paiements,

nommé M. Emmanuel ROBIN, Juge au siège, en qualité de juge commissaire,

désigné M. André GARINO, expert-comptable, en qualité de syndic.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du code de commerce.

Fait à Monaco, le 10 novembre 2005.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Les créanciers de la cessation des paiements de la société en commandite simple PRONO ET CIE, ayant pour dénomination commerciale « TECHNIC BATIMENT », sise 7, rue Princesse Florestine à Monaco et de Paolo PRONO, gérant commandité, sont

avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les 15 jours de la publication au « Journal de Monaco », le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 14 novembre 2005.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu par M^e AUREGLIA le 12 mai 2005, il a été constitué entre :

MM. Giuseppe et Giovanni FRANZIA, demeurant à Monaco, 1, rue des Genêts, en qualité d'associés commandités,

et un associé commanditaire,

une société en commandite simple d'une durée de cinquante années à compter de son immatriculation, ayant pour objet :

- l'acquisition, la gestion et l'administration d'un fonds de commerce de bar-restaurant exploité à Monaco, Quai Albert Premier, Galerie Commerciale de Sainte Dévote, à l'enseigne « Restaurant du Port » ;

- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social ci-dessus.

La raison sociale est « FRANZIA & Cie », la dénomination commerciale est « RESTAURANT DU PORT ».

Le siège social est fixé à Monaco, Quai Albert Premier.

Le capital social, souscrit en espèces par les associés, est fixé à la somme de 30.000 €, divisé en 100 parts sociales de 300 € chacune, entièrement libérées, attribuées, savoir :

- à M. Giuseppe FRANZIA, 55 parts,

- à M. Giovanni FRANZIA, 35 parts,

- et à l'associé commanditaire, 10 parts.

MM. Giuseppe et Giovanni FRANZIA, associés commandités, ont été nommés gérants avec faculté d'agir séparément pour l'administration ordinaire.

Un exemplaire de l'acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 18 novembre 2005.

Monaco, le 18 novembre 2005.

Signé : P.L. AUREGLIA.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA

Notaire

4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par M^e AUREGLIA le 4 mai 2005, réitéré le 14 novembre 2005, la société en commandite simple « MONTI & Cie. », siège Quai Albert Premier à Monaco, a vendu à la société en commandite simple « FRANZIA & Cie. » même siège social, le fonds de commerce de bar-restaurant exploité Quai Albert 1^{er}, à Monaco, sous l'enseigne RESTAURANT DU PORT.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 18 novembre 2005.

Signé : P.L. AUREGLIA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
« BUFFAGNI S.A.M. »
(Société Anonyme Monégasque)

—
**APPORT D'ELEMENTS
DE FONDS DE COMMERCE**

—
Deuxième Insertion

Aux termes de l'article 5 des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « BUFFAGNI S.A.M. », au capital de 150.000 euros et avec siège social 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, M. Emore Marco BUFFAGNI, entrepreneur du bâtiment, domicilié 20, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, a fait apport à ladite société « BUFFAGNI S.A.M. » des éléments d'un fonds de commerce d'entreprise de maçonnerie.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 novembre 2005.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

—
Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu le 7 juillet 2005, par le notaire soussigné, réitéré par acte du même notaire en date du 4 novembre 2005, la société en commandite simple « S.C.S. TALLARICO & Cie », ayant son siège 42, quai Jean-Charles Rey, à Monaco, a cédé, à la société en commandite simple « S.C.S. Domenico TALLARICO & Cie », ayant son siège 42, quai Jean-Charles Rey, à Monaco, le fonds de commerce de restaurant, bar, brasserie, snack (annexe municipale : salon de thé, glacier et toutes activités s'y rattachant),

exploité 42, quai Jean-Charles Rey, à Monaco, sous le nom de « IL CAPITANO II ».

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 novembre 2005.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
« ATTC S.A.M. »
(Société Anonyme Monégasque)

—
MODIFICATION AUX STATUTS

I. - Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 Juin 2005, les actionnaires de la société anonyme monégasque « ATTC S.A.M. » ayant son siège « Le Montaigne » 7, avenue de Grande-Bretagne, à Monte-Carlo ont décidé de modifier l'article 3 (objet social) qui devient :

« ART. 3

La société a pour objet exclusif :

La fourniture de services concernant l'assistance à la création, la gestion, l'administration ou le fonctionnement des sociétés étrangères, fondations étrangères ou autres structures étrangères similaires ayant une existence légale, à l'exclusion des activités soumises à une législation ou une réglementation particulières ; ces activités s'exercent conformément aux recommandations et textes en vigueur dans la Principauté de Monaco en matière de gestion et d'administration de structures étrangères,

Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement et strictement à l'objet social ci-dessus. »

II. - Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 22 septembre 2005.

III. - Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été

déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 9 novembre 2005.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 16 novembre 2005.

Monaco, le 18 novembre 2005.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**« PRESTIGE CRUISES
MANAGEMENT S.A.M. »**

(Société Anonyme Monégasque)

DISSOLUTION ANTICIPEE

I. - Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2005, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « PRESTIGE CRUISES MANAGEMENT S.A.M. », ayant son siège 7, rue du Gabian, à Monaco ont décidé :

a) La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du treize octobre deux mille cinq ;

b) De nommer en qualité de liquidateur, M. Rolf GIESECKE, domicilié 42, boulevard d'Italie, à Monaco, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible ;

c) De fixer le siège de la liquidation au 42, boulevard d'Italie, à Monaco, c/o M. Rolf GIESECKE.

II. - L'original du procès-verbal de ladite assemblée du 13 octobre 2005, a été déposé, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 11 novembre 2005.

III. - Une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 11 novembre 2005 a été déposée au Greffe Général

de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 17 novembre 2005.

Monaco, le 18 novembre 2005.

Signé : H. REY.

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 septembre 2005, enregistré à Monaco le 20 septembre 2005, folio 161 V, case 6, la S.C.P. LONG ISLAND, dont le siège est sis à Monaco, 17, boulevard des Moulins, a renouvelé, pour une période de deux années à compter du 1^{er} janvier 2006, la gérance libre consentie à la S.C.S. ATGER & CIE, dont le siège est sis à Monaco, 17, boulevard des Moulins, concernant un fonds de commerce de vente au détail de prêt à porter masculin exploité sous l'enseigne « ARGUMENTS », 17, boulevard des Moulins à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du preneur-gérant dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 18 novembre 2005.

FIN DE GERANCE

Première Insertion

La gérance libre consentie par Mme Edmée BOERI, née DELACOURT, depuis décédée à Monaco le 3 septembre 2002, à M. Jean-Charles BOERI, demeurant 8, rue Notre Dame de Lorète, à Monaco-Ville, relativement à un fonds de commerce de brasserie-restaurant etc.. connu sous l'enseigne « Brasserie & Restaurant D'A VUTA », exploité 1, rue Colonel Bellando de Castro à Monaco-Ville, a pris fin le 26 octobre 2005.

Monaco, le 18 novembre 2005.

CHANGEMENT DE NOM

Une instance en changement de nom est introduite en vue de faire attribuer à Sandro Roberto TAN, né le 15 janvier 1987 à Sao Paolo (Brésil), de nationalité monégasque, demeurant à Monaco, 1, boulevard de Suisse, le nom patronymique PIAGET.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 25 avril 1929 concernant les demandes de changement de nom, dans le délai de six mois qui suivra la dernière insertion, toute personne qui se considérera comme lésée par le changement de nom demandé pourra élever opposition auprès du Directeur des Services Judiciaires.

Monaco, le 18 novembre 2005.

CESSATION DES PAIEMENTS
de la **S.N.C. PANI & PHILLIPS**
devenue **S.C.S. PHILLIPS & CIE**
exerçant sous l'enseigne

« **MULTIBAT M.C.** »

dont le siège social se trouve
20, avenue de Fontvieille à Monaco

ET CESSATION DES PAIEMENTS
de l'associé Angelo PANI et de l'associé,
devenu gérant commandité, Franck PHILLIPS

Les créanciers de la S.N.C. PANI & PHILLIPS, devenue S.C.S. PHILLIPS & CIE, de l'associé Angelo PANI, et de l'associé devenu gérant commandité Franck PHILLIPS, dont la cessation des paiements a été constatée par jugement du Tribunal de Première Instance du 10 novembre 2005, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de Commerce, à remettre à M. André GARINO, Syndic à Monaco, 2, rue de la Lùjerneta, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors la Principauté.

A défaut de production dans les délais, les créanciers seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure, en cas de liquidation des biens et lorsque le débiteur

reviendra à meilleure fortune, en cas de règlement judiciaire.

Monaco, le 18 novembre 2005.

LIQUIDATION DES BIENS
de la **S.C.S. DEMONGEOT & CIE**

exerçant le commerce sous l'enseigne

« **LE DALI BAR** »

dont le siège social se trouve 1, rue plati à Monaco
et de son Gérant Commandité, Hervé DEMONGEOT

Les créanciers de la S.C.S. DEMONGEOT & CIE et de son Gérant Commandité, Hervé DEMONGEOT, dont la liquidation des biens a été prononcée par jugement du Tribunal de Première Instance du 13 octobre 2005, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de Commerce, à remettre à M. André GARINO, Syndic à Monaco, 2 rue de la Lùjerneta, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Cette remise devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente insertion ; ce délai est augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors la Principauté.

A défaut de production dans les délais, les créanciers seront exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Monaco, le 18 novembre 2005.

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

« **E. ET F. GARRE** »

dénommée

« **GRIFFON SHIPPING SNC** »

en liquidation

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération prise au siège social, les associés de la société en nom collectif « E. ET F. GARRE », réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé notamment, après approbation des comptes :

- de relever le liquidateur de sa mission, et à ce titre, lui ont conféré quitus entier, ferme et définitif,

- de prononcer la clôture de la liquidation.

Une expédition dudit acte précité enregistré à Monaco le 9 novembre 2005, a été déposée avec les pièces annexes au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 15 novembre 2005.

Monaco, le 18 novembre 2005.

SOCIETE GENERALE D'HOTELLERIE

Siège social : Sporting d'Hiver
Place du Casino - Monaco

—
AVIS
—

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 septembre 2005, à 11 h 45, a constaté que les dispositions de l'article 20 des statuts étaient réunies et décidé que la S.A.M. SOCIETE GENERALE D'HOTELLERIE continuerait son exploitation.

Monaco, le 18 novembre 2005.

SOMOVEDI

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150 000 euros
Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

—
AVIS
—

Les actionnaires de la société ont décidé, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 octobre 2005, de poursuivre l'activité sociale conformément aux dispositions de l'article 51 des statuts.

Monaco, le 18 novembre 2005.

Le Président Délégué.

S.A.M. DES THERMES MARINS MONTE-CARLO

—
AVIS
—

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 septembre 2005, à 11 h 15, a constaté que les dispositions de l'article 20 des statuts étaient réunies et décidé que la S.A.M. des Thermes Marins Monte-Carlo continuerait son exploitation.

Monaco, le 18 novembre 2005.

« EUROMAT SAM »

Société Anonyme Monégasque
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : Palais de la Scala
1, avenue Henry Dunant - Monaco

—
AVIS DE CONVOCATION
—

Les actionnaires de la société « EUROMAT », sont convoqués au siège social, en assemblée générale extraordinaire le lundi 5 décembre 2005, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- mise en conformité des statuts avec la loi n° 1.282 du 7 juin 2004 par la modification de l'article 6 des statuts ;

- pouvoirs à conférer.

Le Conseil d'Administration.

**« SOCIETE DE LA MAISON DE
FRANCE »**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150 260 euros
Siège social : 42, rue Grimaldi - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la société, le lundi 5 décembre 2005, à 11 h 15, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;

- examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mai 2005 ;

- quitus aux Administrateurs ;

- affectation des résultats ;

- approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité dudit article ;

- renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

- honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**« SYNDICAT DES PRATICIENS
HOSPITALIERS
DU CENTRE HOSPITALIER
PRINCESSE GRACE »**

AVIS DE CONVOCATION

Avis de convocation pour l'assemblée générale ordinaire annuelle du Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco le lundi 12 décembre 2005, à 17 h 30, Salle du Conseil d'Administration.

Ordre du jour :

- quitus comptable ;

- bilan d'action ;

- projet de travail ;

- élection du Bureau ;

- fusion avec le Syndicat de PH associés.

**DEPARTEMENT DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE**

Direction de l'Expansion Economique

**AVIS RELATIF À LA MISE AU NOMINATIF
DES ACTIONS AU PORTEUR DE LA
SAM « SOCIETE ANONYME MONEGASQUE
DE FABRICATION ETUDES ET
TRANSACTIONS » en abrégé SAMFET**

Conformément à la loi n° 1.282 du 7 juin 2004 modifiant certaines dispositions relatives aux sociétés par actions et à l'arrêté ministériel n° 2004-451 du 20 septembre 2004 portant application de la loi n° 1.282 du 7 juin 2004, la société anonyme monégasque dénommée « SOCIETE ANONYME MONEGASQUE DE FABRICATION ETUDES ET TRANSACTIONS » en abrégé SAMFET, immatriculée au répertoire du commerce et de l'industrie sous le numéro 57 S 00655, a procédé, suivant les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2005, à la modification de l'article 6 de ses statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ART. 6.

« Les actions sont obligatoirement nominatives.

Les titres d'actions sont extraits d'un livre à souches, revêtus d'un numéro d'ordre, frappés du timbre de la société et munis de la signature de deux administrateurs. L'une de ces deux signatures peut être imprimée ou apposée au moyen d'une griffe.

Ils peuvent cependant à la volonté du Conseil d'Administration être délivrés sous forme des certificats de dépôt effectués dans la caisse sociale, soumis aux mêmes règles que les titres d'actions.

Le Conseil d'Administration détermine la forme des certificats de dépôt et les conditions et mode de leur délivrance.

La cession des actions a lieu par des déclarations de transfert et d'acceptation de transfert signées par le cédant et le cessionnaire ou le mandataire et inscrites sur les registres de la société.

La société peut exiger que la signature des parties soit certifiée par un officier public.

Les dividendes de toute action sont valablement payés au propriétaire du titre.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit au profit de la société ».

ASSOCIATION

DISSOLUTION

« MONACO VALEURS HUMAINES »

L'association MONACO VALEURS HUMAINES a été dissoute aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des membres tenue le 30 septembre 2005.

Signé : P.L. AUREGLIA, Président, 4, boulevard des Moulins, Monaco.
